

Conditions Générales d'Utilisation Groupe MiiMOSA

Le Site (tel que défini ci-après) est géré par la société Groupe MiiMOSA, société par actions simplifiée au capital de 18.104,00 €, enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 803 980 218 et ayant son siège social à 93108 Montreuil Cedex (France), Avenue du Président Wilson 95, CS 5003, agréée par la FSMA conformément à la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finances (ci-après la « **Société** »).

La Société conseille aux Visiteurs et Utilisateurs (tels que définis ci-après) de parcourir attentivement les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « **CGU** »), avant d'utiliser le Site. L'accès aux Services (tels que définis ci-après) et l'accès, la visite et l'utilisation du Site par les Visiteurs et les Utilisateurs attestent de leur consentement aux présentes CGU.

Les CGU peuvent être communiquées par écrit à l'Utilisateur qui en fait la demande. Les CGU sont également disponibles en [néerlandais](#). La Société communiquera avec le Visiteur ou l'Utilisateur en français, néerlandais ou anglais.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| TABLE DES MATIÈRES | 1 |
| ARTICLE 1 – DÉFINITIONS | 3 |
| ARTICLE 2 – INTERPRÉTATION | 11 |
| ARTICLE 3 – OBJET DES CGU | 11 |
| ARTICLE 4 – DÉCLARATIONS ET GARANTIES | 12 |
| ARTICLE 5 – SERVICES | 13 |
| ARTICLE 6 – INFORMATION PRÉALABLE | 15 |
| ARTICLE 7 – RISQUES INHÉRENTS À TOUTE COLLECTE | 16 |
| ARTICLE 8 – CARACTÈRE APPROPRIÉ | 16 |
| ARTICLE 10 – INSCRIPTION SUR LE SITE | 18 |
| ARTICLE 11 – PROFIL | 19 |
| ARTICLE 12 – ACCÈS, VISITE ET UTILISATION DU SITE ET ACCÈS AUX SERVICES | 21 |
| ARTICLE 13 – PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE FINANCEMENT DES PROJETS | 24 |
| ARTICLE 14 – CONTREPARTIE | 33 |
| ARTICLE 15 – RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ | 33 |
| ARTICLE 16 – CHANGEMENT DE L'INVESTISSEUR OU DE L'EMETTEUR-ENTREPRENEUR | 35 |
| ARTICLE 17 – SOLUTION DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE | 35 |

| | |
|---|-----------|
| ARTICLE 18 – MANDAT SEPA | 36 |
| ARTICLE 19 – DEMANDES D’INFORMATIONS | 36 |
| ARTICLE 20 – DURÉE ET FIN | 36 |
| ARTICLE 21 – TRAITEMENT FISCAL ET OBLIGATIONS FISCALES | 37 |
| ARTICLE 22 – POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE COLLECTE DES DONNÉES | 39 |
| ARTICLE 23 – POLITIQUE EN MATIÈRE DE COOKIES | 46 |
| ARTICLE 24 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE | 50 |
| ARTICLE 25 – PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME | 51 |
| ARTICLE 26 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ | 52 |
| ARTICLE 27 – NOTIFICATIONS | 55 |
| ARTICLE 28 – RECOUVREMENT PAR LA SOCIÉTÉ DES CRÉANCES DES INVESTISSEURS | 56 |
| ARTICLE 29 – NON-CONCURRENCE | 56 |
| ARTICLE 30 – ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE | 56 |
| ARTICLE 31 – INDÉPENDANCE | 57 |
| ARTICLE 32 – INTÉGRALITÉ | 57 |
| ARTICLE 33 – DIVISIBILITÉ ET REMPLACEMENT | 57 |
| ARTICLE 34 – ARTICULATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS | 57 |
| ARTICLE 35 – CONTRAT À DISTANCE | 57 |
| ARTICLE 36 – PROCÉDURES EN MATIÈRE DE CONFLITS D’INTÉRÊTS | 58 |
| ARTICLE 37 – RÉCLAMATIONS ET LITIGES | 58 |
| ARTICLE 38 – PREUVE ET SIGNATURE | 58 |
| ARTICLE 39 – LOI APPLICABLE ET ÉLECTION DE FOR | 59 |
| ARTICLE 40 – MENTIONS LÉGALES | 59 |

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Outre les termes définis ailleurs dans les CGU, les termes suivants débutant par une lettre majuscule auront, sauf mention contraire, la signification suivante :

- « **Annexe** » vise toute annexe aux CGU et qui en fait partie intégrante.
- « **Avis d'Échéance** » désigne l'avis d'échéance adressé par la Société à l'Emprunteur relativement à une Mensualité.
- « **CGU** » désigne les conditions générales d'utilisation du Site, applicables aux Visiteurs et Utilisateurs, régissant les termes et conditions applicables à l'accès aux Services et l'accès, la visite et l'utilisation du Site.
- « **Collecte** » désigne l'opération par laquelle un Emetteur-Entrepreneur propose aux Investisseurs de lui consentir un Prêt ou un Don en vue de financer un Projet par l'intermédiaire du Site.
- « **Collecte Réussie** » désigne une Collecte dans le cadre de laquelle le Montant Total Collecté a atteint le Montant Total du Financement ou, à tout le moins, le Seuil de Réussite.
- « **Comité de Crédit** » désigne l'organe de la Société qui valide la sélection des Projets.
- « **Compte Emetteur-Entrepreneur** » désigne le compte bancaire de l'Emetteur-Entrepreneur, identifié obligatoirement dans le Profil de l'Emetteur-Entrepreneur.
- « **Compte Investisseur** » désigne le compte bancaire de l'Investisseur, identifié dans le Contrat de Prêt.
- « **Conditions d'Utilisation de la Solution de Paiement Électronique** » désigne les conditions d'utilisation de la Solution de Paiement Électronique disponibles à l'adresse e-mail suivante : https://www.mangopay.com/terms/PSP/PSP_MANGOPAY_FR.pdf.

- « Condition Résolutoire Ad Hoc »** désigne la condition résolutoire ad hoc dont la réalisation entraîne l'échec de la Collecte et la résolution de plein droit du Contrat de Prêt du Don.
- La Condition Résolutoire Ad Hoc est indiquée dans la Présentation Détaillée, dans le Contrat de Prêt et dans le Contrat de Prestation.
- « Confirmation »** désigne le fait pour l'Investisseur de confirmer sur le Site sa Contribution, en appuyant sur le bouton « Payer ».
- « Contrat de Prestation »** désigne, dans le cadre d'un Prêt, le contrat conclu par l'Emprunteur et la Société contenant les conditions générales et particulières d'accompagnement et précisant les caractéristiques de la Collecte envisagée et les conditions de rémunération de la Société.
- « Contrat de Prêt »** désigne le contrat de prêt simple standardisé conclu par l'Emprunteur et un Prêteur, en présence de la Société.
- « Contrepartie »** désigne, la (ou les) contrepartie(s) en nature (non-financière(s)) éventuellement proposée(s) par l'Emetteur-Entrepreneur au Donateur ou, à titre exceptionnel, au Prêteur, en échange du Don ou du Prêt. La (ou les) contrepartie(s) sera (seront) définie(s) dans la Présentation Détaillée et dans le Contrat de Prêt, à l'entière discrétion de l'Emetteur-Entrepreneur.
- « Contribution »** désigne toute somme en numéraire versée par un Investisseur sur le Portefeuille Projet dans le cadre d'une Collecte et ayant pour objet le financement d'un Projet, qui se matérialise sous la forme d'un Prêt ou d'un Don.
- « Contribution Libérée »** désigne toute Contribution dont le montant a été débité du Portefeuille Investisseur et qui a été libérée au profit de l'Emetteur-Entrepreneur et versée sur le Compte Emetteur-Entrepreneur en raison de l'atteinte du Montant Total du Financement ou, à défaut, du Seuil de Réussite.
- « Date de Clôture de la Collecte »** désigne la date limite pour que les Investisseurs puissent participer à la Collecte par l'intermédiaire du Site.

| | |
|--|---|
| « Date de Vérification » | désigne la première de ces deux dates : <ul style="list-style-type: none">▪ si la Période de Collecte n'est pas arrivée à son terme, le trentième (30^{ème}) Jour Ouvrable après le versement de la dernière Contribution qui a permis d'atteindre le Montant Total du Financement ; ou <ul style="list-style-type: none">▪ si le Montant Total du Financement du Financement n'a pas été atteint avant le terme de la Période de Collecte, le trentième (30^{ème}) Jour Ouvrable après le terme de la Période de Collecte. |
| « Date d'Ouverture de la Collecte » | désigne la date à compter de laquelle les Investisseurs pourront participer à la Collecte par l'intermédiaire du Site. |
| « Don » | désigne le don avec ou sans Contrepartie, consenti par un Investisseur à un Emetteur-Entrepreneur dans le cadre d'une Collecte. |
| « Donateur » | désigne l'Investisseur qui a consenti un Don à un Emetteur-Entrepreneur. |
| « Données » | désignent les informations fournies par le Visiteur en vue de la création du Profil et par l'Utilisateur dans le cadre de l'accès, la visite et l'utilisation du Site et/ou dans le cadre de l'accès aux Services. Les Données comprennent notamment des Données à caractère personnel. |
| « Données à caractère personnel » | désignent les Données se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale. |

- « **Droits de Propriété Intellectuelle** » désigne l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et notamment les droits d'auteur, les droits moraux, les droits voisins, les droits sur les bases de données, les droits sur les logiciels, le droit de marque, les brevets, les droits de dessin et modèle, les noms commerciaux, les noms de domaine, les secrets d'affaires, le savoir-faire, enregistrés ou non ou pouvant être enregistrés ou non et reconnus dans tout ou partie du monde.
- « **Échéance** » désigne le moment où une Mensualité est due par l'Emprunteur au Prêteur conformément au Tableau d'Amortissement.
- « **Emetteur-Entrepreneur** » désigne un Utilisateur qui propose un Projet sur le Site, aux fins de le financer au moyen d'une Collecte.
- L'Emetteur-Entrepreneur est une personne morale agissant à des fins professionnelles.
- « **Emprunteur** » désigne un Emetteur-Entrepreneur qui finance un Projet au moyen des Prêts qui lui sont consenti par un ou plusieurs Prêteurs, avec qui il a conclu un (des) Contrat(s) de Prêt.
- « **Force Majeure** » désigne toutes épidémies, pandémies, crises sanitaires, inondations, incendies, éléments naturels ou autres catastrophes naturelles, toutes déclarations ou progressions d'hostilités, guerres, émeutes ou troubles publics, actes ou omissions du gouvernement ou d'autorités compétentes, pannes, blocages, défaillances ou variations des installations ou des réseaux de télécommunications, ou tous autres évènements similaires ou non aux évènements mentionnés ci-dessus échappant au contrôle raisonnable d'une Partie et entraînant un manquement ou retard dans le cadre de l'exécution de ses obligations en vertu des CGU par cette Partie.
- « **Frais de Dossier** » désigne les frais de dossier facturés par la Société à l'Emetteur-Entrepreneur lorsque l'Emetteur-Entrepreneur signe le Contrat de Prestation.
- « **Frais de Gestion** » désigne les frais de gestion prélevés par la Société auprès de l'Emetteur-Entrepreneur sur le Compte Emetteur-Entrepreneur, à concurrence d'un montant fixe lissé sur toute la durée du Prêt, à

chaque Échéance et qui sont égaux à un pourcentage hors taxes du solde restant dû du Montant du Prêt à chaque Échéance.

- « **Frais de Service** » désigne les frais de service prélevés par la Société auprès de l’Emetteur-Entrepreneur sur le Compte Emetteur-Entrepreneur avant que le Montant Total Collecté soit libéré au profit de l’Emetteur-Entrepreneur, représentant un pourcentage hors taxe du Montant Total Collecté dans le cadre de la Collecte (tel que stipulé dans le Contrat de Prestation), à la condition que ce dernier dépasse le Seuil de Réussite.
- « **Informations d’identification** » désignent le nom d’utilisateur, l’identifiant (adresse e-mail) et le mot de passe d’un Utilisateur pour le Site et le Profil.
- « **Intérêts** » désigne les intérêts versés par l’Emprunteur aux Prêteurs en rémunération du Prêt qui lui a été consenti par ces derniers en vertu du Contrat de Prêt.
- « **Investisseur** » désigne un Utilisateur qui a consenti un Prêt ou un Don à un Emetteur-Entrepreneur.
- « **Jour** » désigne un jour calendrier.
- « **Jour Ouvrable** » désigne tout jour autre qu’un samedi, un dimanche et un jour férié où les banques sont généralement ouvertes à Bruxelles.
- « **Membre** » désigne les salariés, apprentis, stagiaires, administrateurs, dirigeants effectifs, et/ou actionnaires d’une personne morale.
- « **Mensualités** » désigne les remboursements mensuels dus aux différentes Échéances par l’Emprunteur au Prêteur en remboursement du Montant du Prêt et/ou paiement des Intérêts, mentionnées dans le Tableau d’Amortissement.
- « **Montant du Don** » désigne le montant (en euros) donné par le Donateur à l’Emetteur-Entrepreneur dans le cadre du Don.

| | |
|--|---|
| « Montant du Prêt » | désigne le montant (en euros) prêté par le Prêteur à l’Emprunteur dans le cadre du Prêt. |
| « Montant Total Collecté » | désigne le montant total (en euros) des Contributions à la Date de Clôture de la Collecte. |
| « Montant Total du Financement » | <p>désigne l’objectif (en euros) de la Collecte tel qu’affiché sur le Site.</p> <p>S’il apparaît, au cours de la Période de Collecte, que le Montant Total du Financement est atteint alors que la Période de Collecte n’est pas arrivée à son terme, l’Emetteur-Entrepreneur et la Société pourront, de commun accord, décider d’augmenter le quantum du Montant Total du Financement.</p> |
| « Offre de Financement Alternatif » | désigne l’offre aux termes de laquelle la Société indique à l’Emetteur-Entrepreneur qu’elle accepte de publier sur le Site le projet envisagé par l’Emetteur-Entrepreneur. |
| « Partenaire Bancaire » | désigne MANGOPAY SA, société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 6.200.000,00 €, enregistrée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B173459 et ayant son siège social à L-1125 Luxembourg (Luxembourg), Avenue Amélie 2, agréée en qualité d’établissement de monnaie électronique sous le numéro W00000005 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), L-1150 Luxembourg (Luxembourg), Route d’Arlon 283 (direction@cssf.lu), ou toute société qu’elle se substitue ou à laquelle elle délègue ou subdélègue tout ou partie des obligations qui lui incombent. |
| « Partie » | désigne, selon le cas, la Société, le Visiteur et/ou l’Utilisateur. |
| « Période de Collecte » | désigne la période pendant laquelle les Investisseurs peuvent consentir un Prêt ou un Don à un Emetteur-Entrepreneur via le Site. |
| « Portefeuille Investisseur » | désigne le portefeuille électronique attribué à l’Investisseur, ouvert dans les livres du Partenaire Bancaire. |

| | |
|---|---|
| « Portefeuille Projet » | désigne le portefeuille électronique attribué à l’Emetteur-Entrepreneur, spécifique à un Projet, ouvert dans les livres du Partenaire Bancaire et géré par le Partenaire Bancaire. |
| « Présentation Détaillée » | désigne la page internet du Site consacrée à la présentation d’un Projet, à laquelle l’Utilisateur peut accéder après création de son Profil. |
| « Présentation Générale » | désigne la page internet du Site consacrée à la présentation du Projet à laquelle tout Visiteur peut accéder. |
| « Prêt » | désigne le prêt standardisé à intérêts, consenti à l’Emetteur-Entrepreneur par un Prêteur dans le cadre d’une Collecte et identifié dans le Contrat de Prêt. |
| « Prêteur » | désigne tout Investisseur ayant consenti un Prêt à un Emetteur-Entrepreneur en vertu du Contrat de Prêt. |
| « Profil » | désigne le compte (en ce compris les Informations d’identification) et l’espace personnel propre à l’Utilisateur et accessible via connexion sur le Site contenant notamment les Données de cet Utilisateur et les caractéristiques des Projets proposés par et/ou à cet Utilisateur et lui permettant d’organiser une (ou plusieurs) Collecte(s) et/ou de participer à une (ou plusieurs) Collecte(s). |
| « Projet » | désigne tout projet qui est publié sur le Site et sera financé par les Prêts ou Dons consentis par les Investisseurs à l’Emetteur-Entrepreneur à l’occasion de la Collecte. |
| « Propriété Intellectuelle » | désigne les objets protégés par les Droits de Propriété Intellectuelle. |
| « Services » | désigne l’ensemble des services fournis par la Société en qualité d’entreprise étrangère relevant d’un État membre de l’Espace Économique Européen fournissant des services de financement alternatif sur le territoire belge sur le Site, ayant pour objet de permettre (i) l’intermédiation entre les Emetteurs-Entrepreneurs et les Investisseurs via le Site aux fins de faciliter leur interaction et de |

promouvoir les Projets et (ii) aux Investisseurs de consentir un Prêt et/ou un Don aux Emetteurs-Entrepreneurs et d'ainsi financer la réalisation des Projets.

« Seuil de Réussite »

désigne le pourcentage minimum du Montant Total du Financement que doit atteindre le Montant Total Collecté pour que les Contributions soient libérées au profit de l'Emetteur-Entrepreneur.

Si les Contributions se matérialisent sous la forme de Dons, le Seuil de Réussite est équivalent à soixante pourcents (60 %) du Montant Total du Financement.

Si les Contributions se matérialisent sous la forme de Prêts, le Seuil de Réussite est déterminé par le Comité de Crédit et est mentionné dans le Contrat de Prestation et le Contrat de Prêt.

« Site »

désigne le site et son contenu, au travers duquel la Société fournit des services de financement alternatif, qui est la propriété exclusive de la Société et est accessible à l'adresse www.miimosa.com ou toute autre URL qui lui serait substituée par la Société, ayant pour objet de permettre (i) l'intermédiation entre les Emetteurs-Entrepreneurs et les Investisseurs via le Site aux fins de faciliter leur interaction et de promouvoir les Projets et (ii) la Collecte des Contributions aux fins de permettre aux Investisseurs de consentir un Prêt ou un Don aux Emetteurs-Entrepreneurs et d'ainsi financer la réalisation des Projets.

« Sites de Tiers »

désigne les sites appartenant à des Tierces Parties et les services y fournis par ces Tierces Parties.

« Société »

désigne la société Groupe MiiMOSA, société par actions simplifiée au capital de 18.104,00 €, enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 803 980 218 et ayant son siège social à 93108 Montreuil Cedex (France), Avenue du Président Wilson 95, CS 5003.

La Société ne dispose pas de siège d'exploitation ou d'établissement stable en dehors de la France.

« Solution de Paiement Électronique »

désigne la solution de paiement électronique sécurisée « Mangopay », utilisée par le Partenaire Bancaire.

- « **Tableau d'Amortissement** » désigne le tableau d'amortissement annexé au Contrat de Prêt et au Contrat de Prestation, dans lequel le détail des Mensualités et des Échéances est repris.
- « **Taux d'Intérêt** » désigne le taux annuel nominal fixe des Intérêts tel que stipulé dans le Contrat de Prêt.
- « **Tierce Partie** » désigne toute personne physique, morale ou autorité autre que les Parties.
- « **Utilisateur** » désigne un Visiteur qui s'est inscrit sur le Site, a créé un Profil et a accepté les CGU.
- « **Visiteur** » désigne toute personne qui accède et visite le Site pour consulter le contenu et les informations publiés sur le Site, sans y être inscrite ou préalablement à son inscription sur le Site en tant qu'Utilisateur.

ARTICLE 2 – INTERPRÉTATION

- 2.1. Sauf mention contraire, toute référence dans les CGU à un « article », un « sous-article » doit être considérée comme une référence à un article ou un sous-article des CGU.
- 2.2. Les titres et sous-titres des CGU sont indiqués exclusivement en vue d'en faciliter la lecture. Ils n'affecteront ni ne limiteront en aucun cas l'étendue, la signification ou l'interprétation de celles-ci.
- 2.3. En fonction du contexte, les termes visés à l'article 1 indiqués au singulier renvoient également au pluriel et inversement.
- 2.4. Les Annexes aux CGU font partie intégrante de celle-ci et toute référence aux CGU implique une référence à leurs Annexes et vice-versa.
- 2.5. Les délais visés dans les CGU se calculent de minuit à minuit. Ils sont calculés depuis le lendemain du jour de l'acte ou de l'événement qui y donne cours. Le jour de l'échéance est compris dans le délai. Lorsque le jour de l'échéance est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal en Belgique, celui-ci est reporté au plus prochain jour ouvrable, sauf disposition contraire des CGU. Tous les délais se calculent en jours calendrier, sauf disposition contraire des CGU. Les délais établis en mois ou en années se calculent de quantième à veille de quantième.

- 2.6.** Lorsqu'une Partie souscrit à une obligation de « meilleurs efforts », cette obligation n'implique pas l'obtention d'un résultat défini mais requiert néanmoins que cette Partie fasse preuve de diligence, de l'attention, du soin et de la compétence renforcés attendus d'un professionnel en la matière afin d'atteindre ledit résultat défini.

ARTICLE 3 – OBJET DES CGU

- 3.1.** Les CGU définissent les termes et conditions applicables à l'accès aux Services et à l'accès, la visite et l'utilisation du Site, tant par les Visiteurs que par les Utilisateurs et, dans ce cadre, décrivent partiellement le rôle et les obligations des Visiteurs et Utilisateurs.
- 3.2.** En acceptant les CGU, l'Utilisateur reconnaît expressément les avoir reçues, en avoir pris effectivement connaissance et les accepter intégralement et sans réserve. Si l'Utilisateur n'est pas d'accord avec les termes et les conditions présentées ou qu'il ne souhaite pas les respecter, il ne pourra pas bénéficier des Services proposés par la Société ni utiliser le Site en tant qu'Utilisateur.
- 3.3.** Les CGU s'appliquent (i) pour le Visiteur, dès son accès sur le Site et jusqu'à ce qu'il quitte le Site et (ii) pour l'Utilisateur, dès la création de son Profil et jusqu'à la suppression de celui-ci.
- 3.4.** Toute nouvelle version, mise à jour, changement, modification, ajout ou retrait des fonctionnalités du Site et/ou des Services est soumise aux CGU.
- 3.5.** L'Utilisateur est informé que la Société se réserve le droit, à sa discrétion, de changer, modifier, ajouter ou retirer de tout ou partie des CGU, et ce à tout moment.

L'Utilisateur sera informé de tout changement, modification, mise à jour, ajout ou retrait de tout ou partie des CGU, soit par l'envoi d'un e-mail adressé à l'adresse e-mail référencée par l'Utilisateur sur son Profil, soit par l'affichage d'un message y relatif sur le Site.

Chaque version des CGU entrera en vigueur à sa date de mise en ligne sur le Site et le restera jusqu'au prochain amendement ou mise à jour des CGU. L'Utilisateur reconnaît expressément que l'utilisation du Site postérieurement à toute modification des CGU vaut acceptation de celles-ci.

- 3.6.** L'Utilisateur reconnaît que l'accès, la visite et l'utilisation du Site peut nécessiter et/ou contenir des logiciels ou services tiers, auxquels les contrats de licence ou conditions générales d'utilisation des Tierces Parties qui en sont propriétaires ou responsables s'appliquent. Si, et dans la mesure où, la Société met ces logiciels ou services à disposition de l'Utilisateur, les contrats de licence et/ou conditions générales d'utilisation des Tierces Parties précitées s'appliqueront également en ce qui concerne ces logiciels ou services tiers, en se substituant alors aux CGU en ce qui concerne les précités.

Dans la mesure où l'Utilisateur a conclu un contrat (de licence) avec ces Tierces Parties, ce contrat trouvera à s'appliquer entre ces Tierces Parties susdites et l'Utilisateur, sans que la Société n'encoure la moindre responsabilité ou que la moindre obligation n'incombe à la Société en la matière. L'Utilisateur accepte les conditions générales d'utilisation dont question et, le cas échéant, le contrat de licence des Tierces Parties précitées.

ARTICLE 4 – DÉCLARATIONS ET GARANTIES

- 4.1.** De façon générale, le Visiteur ou l'Utilisateur déclare et garantit que ni son accès aux Services, ni son accès, sa visite et son utilisation du Site n'enfreignent aucune loi ou disposition réglementaire en vigueur.
- 4.2.** En accédant aux Services et en accédant, en visitant et en utilisant les Sites, le Visiteur ou l'Utilisateur est réputé reconnaître avoir atteint l'âge de 18 ans et jouir de la pleine capacité juridique.
- 4.3.** Si le Visiteur ou l'Utilisateur visite et/ou utilise le Site pour le compte d'une Tierce Partie, d'une société, d'une organisation, d'un gouvernement, ou de toute autre personne morale, il déclare et garantit qu'il est autorisé à agir de la sorte et dispose de la capacité à consentir à tout acte juridique, en ce compris tout acte de disposition, au nom de cette Tierce Partie, cette société, cette organisation, ce gouvernement ou cette autre personne morale et qu'il détient l'intégralité des droits, des autorisations et des pouvoirs nécessaires pour (notamment) :
 - (i) accepter les CGU au nom de cette Tierce Partie, de la société, de l'organisation, d'un gouvernement, ou de toute autre personne morale pour lequel il accède aux Services et accède, visite et/ou utilise le Site ;
 - (ii) accepter et conclure le cas échéant tout Contrat de Prestation ou tout Contrat de Prêt au nom de cette Tierce Partie, de la société, de l'organisation, d'un gouvernement, ou de toute autre personne morale pour le compte de laquelle il agit ;
 - (iii) créer un Profil selon les modalités définies ci-après.
- 4.4.** Le Visiteur ou l'Utilisateur s'assurera que toutes les Données sont exactes, complètes et actualisées et ne contiennent aucun élément de nature trompeuse.
- 4.5.** Le Visiteur ou l'Utilisateur s'assurera de l'exactitude des Données en tout temps et modifiera si nécessaire les Données dans les plus brefs délais.
- 4.6.** La Société se basera sur les Données, à moins qu'elle ne sache ou ait des raisons de penser que ces Données sont inexactes, incomplètes ou ne sont plus à jour.
- 4.7.** La Société procède à toute vérification et rectification nécessaire des Données en cas de doute sur l'exactitude et/ou la complétude de ces Données, particulièrement en cas de contradiction entre certaines de ces Données.

- 4.8. L'Utilisateur déclare et garantit que les Données peuvent valablement être transmises à la Société et/ou à toute Tierce Partie désignée par elle et, le cas échéant, figurer sur le Site.
- 4.9. L'Utilisateur garantit la Société contre tout recours de toute personne, en ce compris d'autres Utilisateurs, Visiteurs et/ou de toute Tierce Partie relative à la reproduction, la publication, l'hébergement et la diffusion des Données.
- 4.10. L'Utilisateur déclare et reconnaît être seul responsable du contenu des messages qu'il laisserait sur le Site, quel que soit leur format (texte, image, son) et leur caractère (public ou privé).

ARTICLE 5 – SERVICES

5.1. Services fournis par la Société

La Société fournit des services de financement alternatif au sens de l'article 4, 1° et 2° de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finances (ci-après la « **Loi crowdfunding** ») en qualité d'entreprise étrangère relevant d'un État membre de l'Espace Économique Européen fournissant des services de financement alternatif sur le territoire belge sur le Site, tant au bénéfice d'Emetteurs-Entrepreneurs que d'Investisseurs (les « **Services** »).

Dans ce cadre, la Société est agréée en qualité d'entreprise étrangère relevant d'un État membre de l'Espace Économique Européen fournissant des services de financement alternatif sur le territoire belge et inscrite sur la liste *ad hoc* tenue par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), dont le siège est situé à 1000 BRUXELLES, Rue du Congrès, 12 (www.fsma.be).

5.2. Services non-fournis par la Société

- 5.2.1. La Société ne fournit aucun service d'investissement et n'exerce aucune activité d'investissement au sens de l'article 2, 1° et 2° de la loi du 25 octobre 2016 relative à l'accès à l'activité de prestation de services d'investissement et au statut et au contrôle des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement.
- 5.2.2. La Société ne reçoit, ne transmet ni n'exécute aucun ordre portant sur des instruments financiers au sens de l'article 2, 1°, 1) de la loi du 25 octobre 2016 relative à l'accès à l'activité de prestation de services d'investissement et au statut et au contrôle des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement (tels que définis par l'article 2, 1°, de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers).
- 5.2.3. De même, la Société n'exerce aucune activité de conseil en investissement et ne fournit aucune recommandation personnalisée au sens de l'article 2, 9° et 10° de la loi du 25

octobre 2016 relative à l'accès à l'activité de prestation de services d'investissement et au statut et au contrôle des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement.

- 5.2.4. La Société n'exerce aucune activité de gestion de portefeuille ni d'activité de placement d'instruments financiers au sens de l'article 2, 1°, 7. et 8° de la loi du 25 octobre 2016 relative à l'accès à l'activité de prestation de services d'investissement et au statut et au contrôle des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement.
- 5.2.5. La Société n'exerce aucune activité de placement d'instruments financiers au sens de l'article 2, 1°, 7. de la loi du 25 octobre 2016 relative à l'accès à l'activité de prestation de services d'investissement et au statut et au contrôle des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement.
- 5.2.6. La Société n'agit pas en qualité d'intermédiaire financier ni en qualité d'intermédiaire qualifié au sens de l'article 2, 9° et 10° de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.
- 5.2.7. La Société n'agit pas en qualité d'intermédiaire en services bancaires et services d'investissement au sens de l'article 4, 2° de la loi du 22 mars 2006 relative à l'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et à la distribution d'instruments financiers.
- 5.2.8. La Société ne fournit aucun service de paiement au sens de l'article L.9, 2° du Code de droit économique et n'agit pas en qualité de prestataire de service de paiement au sens de l'article 5 de la loi du 11 mars 2018 relative au statut et au contrôle des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique ni en qualité d'agent d'un établissement de paiement ou de monnaie électronique au sens des articles 71 à 74 et 190 de la même loi.

5.3. Interdiction pour la Société de détenir les Contributions et de disposer de mandats ou procurations sur les Portefeuilles Investisseur, les Portefeuilles Emetteur-Entrepreneur, les Comptes Investisseur et les Comptes Emetteur-Entrepreneur

La Société ne peut en aucune hypothèse ni détenir les Contributions ni disposer de mandats ou procurations sur les Portefeuilles Investisseur, les Portefeuilles Emetteur-Entrepreneur, les Comptes Investisseur et les Comptes Emetteur-Entrepreneur, en vertu de l'article 17 de la loi crowdfunding.

ARTICLE 6 – INFORMATION PRÉALABLE

- 6.1. Les Collectes constituent des offres publiques d'instruments de placement au sens de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés (ci-après la « **Loi prospectus** »).

6.2. Sauf dans l'hypothèse où le Montant Total du Financement est supérieur à 5.000.000,00 € (cinq millions d'euros), calculé sur une période de douze (12) mois, les Emetteurs-Entrepreneurs sont exemptés de l'obligation de publier préalablement à la Collecte un prospectus, conformément à l'article 7 de la Loi prospectus.

En l'absence de prospectus, la FSMA n'opère pas de contrôle préalable de l'information fournie sur le Site en ce qui concerne les Emetteurs-Entrepreneurs, les Projets et les Collectes organisées.

6.3. Une note d'information doit être publiée par les Emetteurs-Entrepreneurs préalablement à la Collecte dans le cadre des Collectes dont le Montant Total du Financement est inférieur ou égal à 5.000.000,00 € (cinq millions d'euros), calculé sur une période de douze (12) mois, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi prospectus. Toutefois, aucune note d'information ne doit être publiée si le Montant Total du Financement est inférieur ou égal à 5.000.000,00 € (cinq millions d'euros), calculé sur une période de douze (12) mois, pour autant que

- (i) chaque Prêteur ne puisse consentir un Prêt dont la valeur est supérieure à 5.000,00 € (cinq mille euros), et
- (ii) tous les documents se rapportant à la Collecte mentionnent le Montant Total du Financement et le montant maximal par Prêt précité.

La FSMA n'opère pas de contrôle préalable de l'information contenue dans une telle note d'information.

6.4. Le prospectus ou la note d'information dont question au présent article sera établi(e) par la Société conformément à la Loi prospectus.

ARTICLE 7 – RISQUES INHÉRENTS À TOUTE COLLECTE

7.1. Le fait de participer à une Collecte comporte dans le chef du Prêteur une part de risque quant au remboursement intégral du Montant du Prêt et au paiement des Intérêts, dès lors que ce remboursement intégral et ce paiement par l'Emprunteur dépend de la solvabilité de l'Emprunteur pendant la durée nécessaire au paiement des Mensualités.

Il existe en effet un risque dans le chef du Prêteur de ne pas récupérer tout ou partie du Montant du Prêt ou des Intérêts en cas de défaillance de l'Emprunteur, par rapport à laquelle la Société est nécessairement étrangère.

7.2. Toute Contribution implique également une certaine immobilisation du Montant du Prêt dès lors que le Prêteur devra patienter jusqu'au terme du Prêt afin de percevoir le remboursement intégral du Montant du Prêt et le paiement des Intérêts, sauf la possibilité pour le Prêteur de céder sa créance à une Tierce Partie au moyen d'une cession de créance. À cet égard, le Prêteur reconnaît être conscient de l'illiquidité de sa créance vis-à-vis de l'Emetteur-Entrepreneur au terme du Contrat de Prêt.

- 7.3. Le paiement des Intérêts par l’Emprunteur ne fait pas l’objet d’une quelconque garantie et/ou assurance de la part de la Société, sauf mention contraire du Contrat de Prêt.
- 7.4. Par l’acceptation des CGU, l’Investisseur déclare être dûment informé des risques inhérents à toute Collecte et les accepter en pleine connaissance de cause.
- 7.5. Le fait d’organiser une Collecte comporte dans le chef de l’Emprunteur une part de risque quant au remboursement intégral du Montant du Prêt et au paiement des Intérêts, dès lors que ce remboursement intégral par l’Emprunteur a des conséquences plus ou moins importantes sur sa solvabilité, notamment en cas de défaut de paiement.

Par l’acceptation des CGU, l’Emetteur-Entrepreneur déclare être dûment informé des risques inhérents à toute Collecte (notamment d’endettement excessif) et les accepter en pleine connaissance de cause.

- 7.6. À la connaissance de la Société, les Contributions, matérialisées sous forme de Prêts ou de Dons, ne sont couvertes par aucun fonds de garantie ou d’autres mécanismes d’indemnisation organisés par la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et la loi du 17 décembre 1998 créant un Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers et réorganisant les systèmes de protection des dépôts et des instruments financiers ou par toute autre législation.

ARTICLE 8 – CARACTÈRE APPROPRIÉ

- 8.1. Préalablement à la fourniture des Services au candidat-Investisseur, la Société recueille des Données relatives à la connaissance et l’expérience du candidat-Investisseur en matière d’investissement et de financement alternatif et en matière d’instruments de placement, au travers d’un questionnaire à compléter par le candidat-Investisseur au moment où il consent un Prêt pour la première fois, afin de permettre au candidat-Investisseur de déterminer si les Prêts pouvant être consentis via le Site lui sont appropriés.
- 8.2. Si la Société estime, sur la base des Données recueillies en vertu de l’article 8.1., que les Prêts pouvant être consentis via le Site ne sont pas appropriés au candidat-Investisseur, la Société en avertit le candidat-Investisseur.
- 8.3. Si le candidat-Investisseur choisit de ne pas fournir les Données dont question à l’article 8.1. ou si les Données recueillies en vertu de l’article 8.1. sont insuffisantes, le candidat-Investisseur ne pourra pas consentir de Prêt.

ARTICLE 9 – SITE

- 9.1. Le site internet www.miimosa.com (le « Site ») appartient à et est géré par la Société.

- 9.2. La visite et l'utilisation du Site en tant que Visiteur ou Investisseur sont gratuites. L'accès aux Services et l'utilisation du Site en tant qu'Emetteur-Entrepreneur donne lieu à rémunération de la Société conformément à l'article 15 et au Contrat de Prestation.
- 9.3. Le Site a pour objet la mise en relation de sociétés désireuses d'emprunter (via des Prêts) ou recevoir (via des Dons) des fonds destinés à financer des projets liés à leur activité professionnelle (les « **Emetteurs-Entrepreneurs** »), d'une part, et de personnes désireuses de leur consentir des Prêts ou Dons (les « **Investisseurs** »), d'autre part.
- 9.4. Le Site permet :
- la présentation publique de projets par les Emetteurs-Entrepreneurs ;
 - la découverte de projets par les Investisseurs ; et
 - la mise en relation des Emetteurs-Entrepreneurs et des Investisseurs via le Site aux fins de faciliter leurs interactions et de promouvoir le financement de projets par des Prêts ou Dons consentis par les Investisseurs aux Emetteurs-Entrepreneurs.

Les projets dont question dans le présent article sont nécessairement liés aux secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et/ou des énergies renouvelables agricoles.

- 9.5. Le Visiteur et l'Utilisateur reconnaissent que toute information relative au Site, en dehors des contenus du Site générés par les Utilisateurs eux-mêmes, constitue la propriété exclusive de la Société, qui est seule titulaire des droits relatifs au Site et en assure la mise à jour et la maintenance, sauf mention contraire.

ARTICLE 10 – INSCRIPTION SUR LE SITE

- 10.1. L'accès à la page d'accueil du Site ainsi qu'à une partie de son contenu est libre. Toutefois, la plupart des pages du Site sont réservées aux Utilisateurs.

L'accès aux Services et l'accès et l'utilisation du Site dans leur intégralité par tout Utilisateur sont subordonnés à son inscription sur le Site.

- 10.2. Le Visiteur peut s'inscrire sur le Site et ainsi devenir Utilisateur en remplissant l'ensemble des champs obligatoires figurant sur le formulaire d'inscription mis à sa disposition sur le Site. Sont éligibles pour devenir Utilisateurs du Site les personnes physiques ou morales ou toute autre entité juridique de droit public ou privé. L'éligibilité au Site ne signifie pas que l'Utilisateur aura la possibilité d'organiser ou de participer à une Collecte.
- 10.3. Avant de valider son inscription sur le Site, le Visiteur qui souhaite d'inscrire sur le Site sera invité à confirmer qu'il a reçu, qu'il a effectivement pris connaissance et qu'il accepte sans réserve les CGU.

- 10.4. Lorsque les conditions nécessaires à l'inscription sont remplies, l'Utilisateur dispose d'un nom d'utilisateur, d'un identifiant (son adresse e-mail) et d'un mot de passe (ci-après les « **Informations d'identification** »), qui sont strictement personnels et confidentiels et ne pourront être ni communiqués, ni partagés avec un quelconque autre Visiteur ou Utilisateur ou une quelconque Tierce Partie. Les Informations d'identification permettront la connexion de l'Utilisateur à son Profil.

L'Utilisateur est entièrement responsable du maintien de la confidentialité des Informations d'identification. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de l'accès par un autre Visiteur ou Utilisateur ou une Tierce Partie à son Profil, l'Utilisateur en informera immédiatement la Société par e-mail à l'adresse e-mail bonjour@miimosa.com ou par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à : Groupe MiiMOSA, 93108 Montreuil Cedex (France), Avenue du Président Wilson 95, CS 5003.

Dans le cas de diffusion ou d'utilisation par l'Utilisateur de l'une ou plusieurs de ses Informations d'Identification de manière contraire à leur(s) destination(s), la Société sera libre de mettre fin à l'accès de cet Utilisateur à son Profil. L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation de ces Informations d'identification par un autre Visiteur ou Utilisateur ou une Tierce Partie et des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son Profil en tant qu'Utilisateur, qu'elles soient frauduleuses ou non. L'Utilisateur garantit la Société contre toutes demandes et actions à ce titre.

- 10.5. L'Utilisateur s'engage à ne pas usurper l'identité d'un autre Visiteur ou Utilisateur ou d'une Tierce Partie et à ne pas s'inscrire comme Utilisateur en utilisant de fausses données, que celles-ci soient purement imaginaires ou qu'elles appartiennent ou se réfèrent à un autre Visiteur ou Utilisateur ou une Tierce Partie.
- 10.6. L'Utilisateur s'engage à n'utiliser les Informations d'identification d'un autre Utilisateur dont il viendrait à avoir connaissance à aucun moment.

ARTICLE 11 – PROFIL

- 11.1. Dès son inscription sur le Site, l'Utilisateur dispose d'un profil électronique qui lui est propre (le « **Profil** »), correspondant au compte et à l'espace personnel propre à cet Utilisateur et accessible via connexion sur le Site contenant notamment les Données de cet Utilisateur et les caractéristiques des Projets proposés par et/ou à cet Utilisateur et lui permettant d'organiser une (ou plusieurs) Collecte(s) et/ou de participer à une (ou plusieurs) Collecte(s).
- 11.2. Préalablement à l'organisation de toute Collecte et/ou à la participation à toute Collecte et afin de finaliser le Profil, l'Utilisateur sera invité par le Site à compléter le Profil en communiquant les Données et les documents probants permettant à la Société d'identifier et de vérifier l'identité de l'Utilisateur de façon certaine en le distinguant de toute autre, conformément à l'article 26 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces (ci-après la « **Loi BC/FT** »). À défaut de fournir les Données, l'Utilisateur ne sera pas

en mesure d'organiser ou de participer à une Collecte, étant précisé que l'Utilisateur souhaitant consentir un Don pour un montant total inférieur ou égal à mille euros (1.000,00 €) ne doit pas communiquer les Données et les documents probants dont question au présent article pour consentir ce Don, sauf s'il renonce à ce Don et souhaite récupérer les sommes qu'il aurait versées sur son portefeuille électronique (le « **Portefeuille Investisseur** »).

11.3. Les Données et les documents probants dont question à l'article 11.2. sont les suivants :

| Type d'Utilisateur | Informations permettant d'identifier l'Utilisateur | Documents probants |
|--|---|---|
| Personne physique | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prénom ▪ Nom ▪ Pays de résidence ▪ Date de naissance ▪ Lieu de naissance ▪ Adresse de domicile ▪ Nationalité ▪ Profession (à titre facultatif) ▪ Adresse e-mail | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte d'identité ou passeport en cours de validité |
| Personne morale | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dénomination sociale ▪ Siège social ▪ Liste des administrateurs (noms, prénoms, lieux et dates de naissance) ▪ Dispositions régissant le pouvoir d'engager la personne morale ▪ Adresse e-mail générique | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Preuve d'identité ▪ Statuts ▪ Extrait BCE de moins de trois (3) mois ▪ Déclaration des bénéficiaires effectifs |
| Trust, fiducie, construction juridique similaire | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dénomination ▪ Liste des trustees ou fiduciaires, constituants et/ou protecteurs (noms, prénoms, lieux et dates de naissance) ▪ Dispositions régissant le pouvoir d'engager le trust, la fiducie ou la construction juridique similaire | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Preuve d'identité ▪ Statuts ▪ Déclaration des bénéficiaires effectifs |

| | | |
|---|---|---|
| Personnes physiques en leur qualité de bénéficiaires effectifs d'une fondation, d'une association (internationale) sans but lucratif, d'une fiducie ou d'un trust, ou d'une construction juridique similaire, qui désigne ses bénéficiaires par leurs caractéristiques particulières ou leur appartenance à une catégorie spécifique | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations sur les caractéristiques ou la catégorie concernées afin d'être à même de pouvoir identifier les personnes physiques effectivement bénéficiaires au moment où elles exercent leurs droits acquis ou au moment du versement des prestations | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Preuve d'identité ▪ Statuts ▪ Déclaration des bénéficiaires effectifs |
|---|---|---|

| | Informations permettant d'identifier l'Utilisateur | Documents probants |
|-------------------|--|---|
| Mandataire | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prénom ▪ Nom ▪ Pays de résidence ▪ Date de naissance ▪ Lieu de naissance ▪ Nationalité ▪ Adresse de domicile ▪ Profession ▪ Adresse e-mail | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte d'identité ou passeport en cours de validité ▪ Preuve du pouvoir de représentation (contrat de mandat) |

11.4. L'Utilisateur donne son consentement au stockage des Données et des documents probants dont question à l'article 11.2. L'Utilisateur donne son consentement à la réception des Données et documents probants à l'adresse e-mail référencée par lui sur son Profil.

11.5. Après avoir communiqué les Données et les documents probants dont question à l'article 11.2., le candidat-Investisseur pourra consentir des Contributions sous la forme de Prêts et/ou de Dons, au départ du Portefeuille Investisseur, et ainsi devenir Investisseur aux fins de financer un ou plusieurs Projets proposés par les Emetteurs-Entrepreneurs sur le Site.

11.6. Après avoir communiqué les Données et les documents probants dont question à l'article 11.2., l'Emetteur-Entrepreneur pourra solliciter la réalisation d'une Collecte, sous réserve de l'accord de la Société, conformément à l'article 13 et au Contrat de Prestation.

11.7. L'Utilisateur demeure à tout moment libre de modifier ou de supprimer ses Données, sous réserve de la conservation des Données nécessaires au suivi des Collectes lorsque ce dernier y a participé comme Utilisateur.

ARTICLE 12 – ACCÈS, VISITE ET UTILISATION DU SITE ET ACCÈS AUX SERVICES

12.1. Les équipements et accessoires (ordinateurs, logiciels, moyens de communication électronique, etc.) permettant l'accès au Site et aux Services sont à la charge exclusive du Visiteur et/ou Utilisateur, de même que les frais de communication électronique induits par leur accès, visite et utilisation.

12.2. En acceptant les CGU, le Visiteur et/ou l'Utilisateur déclarent et garantissent qu'ils connaissent parfaitement les caractéristiques et les contraintes d'Internet et des moyens de communication électronique.

12.3. La Société accorde à l'Utilisateur, qui l'accepte, le droit non exclusif et non cessible, pour la durée de validité des CGU, d'accéder au et d'utiliser le Site aux seules fins de recevoir les Services, sauf disposition contraire des CGU, du Contrat de Prêt et/ou du Contrat de Prestation.

12.4. La fourniture des Services par la Société est conditionnée à l'acceptation préalable des CGU par l'Utilisateur.

12.5. Lorsqu'il accède, visite et utilise le Site et accède aux Services, l'Utilisateur s'engage à se conformer aux obligations suivantes :

- (i) l'Utilisateur respectera les lois et réglementations applicables en vigueur ;
- (ii) l'Utilisateur n'utilisera et n'encouragera pas d'autres à utiliser le Site de manière illégale ou en violation des CGU ;
- (iii) l'Utilisateur n'affichera pas de contenu ou n'entreprendra aucune action à l'encontre de la Société qui viole les droits, en ce compris les Droits de Propriété Intellectuelle, de toute autre personne ou qui viole la loi ;
- (iv) l'Utilisateur n'adoptera pas un comportement eu égard au Site qui pourrait être nuisible, abusif ou affecter négativement les intérêts de la Société ;
- (v) l'Utilisateur ne prendra aucun engagement pour le compte d'une Tierce Partie ;
- (vi) l'Utilisateur ne concèdera pas en licence, ne vendra pas, n'offrira pas à la location, ne transférera pas, ne cèdera pas, ne distribuera pas, ne personnalisera pas, ou n'exploitera pas commercialement le Site, sauf dans la mesure permise par les CGU ;
- (vii) l'Utilisateur ne pourra pas faire de l'ingénierie inverse, dériver le code source, modifier, décompiler, désassembler ou créer des œuvres dérivées du Site, en tout ou en partie ;

- (viii) l'Utilisateur n'utilisera pas le Site d'une manière qui pourrait endommager, désactiver, surcharger ou altérer le Site, ou interférer avec la visite et l'utilisation du Site par toute autre partie ;
- (ix) l'Utilisateur ne visitera pas le Site dans le but de construire ou de promouvoir un site internet similaire ou compétitif ; et
- (x) sauf indication expresse dans les présentes, aucune partie du Site (ou de leur code logiciel) ne peut être copiée, reproduite, distribuée, republiée, téléchargée, affichée, publiée ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit.

12.6. Lorsqu'il accède, visite et utilise le Site et accède aux Services, l'Utilisateur s'engage en outre à ne pas poursuivre une activité, et à ne pas poster de contenu, qui est ou comprend du matériel qui :

- (i) est malhonnête, déloyal ou frauduleux ;
- (ii) est un discours haineux, menaçant ou pornographique, ou est susceptible d'inciter à la violence ;
- (iii) est offensant, abusif, diffamatoire, pornographique, menaçant ou obscène ;
- (iv) est destiné à harceler ou intimider d'autres Utilisateurs, ou harcèle ou intimide d'autres Utilisateurs ;
- (v) contient ses Informations d'identification ou inclut délibérément les Informations d'identification de tout autre Utilisateur ;
- (vi) contient les données et/ou informations de Tierces Parties ou est destiné à solliciter de telles données et/ou informations ;
- (vii) contient des contenus malveillants, tels que des logiciels malveillants, des chevaux de Troie ou des virus, ou interfère d'une autre manière avec l'accès, la visite et/ou l'utilisation du Site par tout Utilisateur ;
- (viii) implique la transmission de courriers de masse non sollicités ou d'autres méthodes similaires ;
- (ix) usurpe ou représente faussement l'identité d'un autre Utilisateur, personne ou entité, ou est frauduleux, faux, mensonger ou trompeur ;
- (x) utilise des moyens automatisés pour promouvoir artificiellement le Projet ;
- (xi) implique des activités commerciales ou de vente, telles que la publicité, les promotions, les concours, les tirages au sort ou les systèmes pyramidaux, qui ne sont pas expressément autorisés par la Société ; ou
- (xii) est en conflit avec les CGU.

12.7. Les listes reprises aux articles 12.5. et 12.6. ne sont ni limitatives, ni exhaustives. La Société se réserve le droit discrétionnaire de considérer tout autre acte comme une violation des CGU.

12.8. La Société se réserve le droit de supprimer tout contenu ou information que l'Utilisateur publie sur le Site si la Société pense qu'il viole les CGU ou lorsque la loi l'y autorise ou l'y oblige.

- 12.9.** La Société se réserve également le droit de poursuivre en justice l'Utilisateur et de lui réclamer réparation pour le préjudice qui lui aurait été causé en raison de toute violation des CGU et/ou faute de quelque nature commise par l'Utilisateur.
- 12.10.** Nonobstant l'article 12.5., est autorisée la reproduction de contenus du Site réalisée par le Visiteur ou l'Utilisateur sur écran monoposte pour un usage privé.
- 12.11.** Est interdite toute reproduction, distribution au public et communication au public de contenus du Site réalisée par le Visiteur ou l'Utilisateur sans autorisation écrite préalable émanant de la Société à des fins commerciales.
- 12.12.** Conformément à l'article 12.5., l'Utilisateur s'interdit d'utiliser le Site à des fins commerciales et de proposer des produits et des services en contrepartie d'une rémunération directe ou indirecte, en dehors du cadre des Collectes qu'il réalise ou auxquelles il participe ; il s'interdit de revendre ou de mettre à disposition d'une Tierce Partie et/ou de tout autre Utilisateur, à titre onéreux ou gratuit, l'accès au Site et aux Services ou à son Profil ; il s'interdit de publier tout message publicitaire, de promotion, ou de parrainage rémunérant un Utilisateur, sous quelque forme que ce soit.
- 12.13.** Pendant la durée de l'hébergement du contenu de l'Utilisateur sur le Site et dans le strict cadre des fonctionnalités permettant de rendre accessible le Site via Internet ou tout autre support de communication électronique, l'Utilisateur autorise la Société à reproduire / représenter son contenu et en adapter le format ou la présentation, pour autant que de besoin.

La Société n'acquiert aucun droit de propriété sur le(s) contenu(s) publié(s) et/ou présenté(s) par l'Utilisateur sur le Site.

- 12.14.** Dès lors qu'un Utilisateur rend accessible un contenu à d'autres Utilisateurs (individuellement ou par groupe), cet Utilisateur reconnaît accepter que ceux-ci disposent, à titre gratuit et personnel, de la faculté de visualiser et partager le contenu présenté par cet Utilisateur sur le Site ou à partir du Site, sur tout support de communication électronique, pendant toute la durée de l'hébergement du contenu de l'Utilisateur sur le Site.

Si un Utilisateur souhaite donner une autre exploitation, notamment commerciale, au contenu d'un autre Utilisateur, il appartient à cet Utilisateur d'obtenir au préalable le consentement et les autorisations nécessaires de cet autre Utilisateur dont il souhaite exploiter le contenu.

- 12.15.** L'Utilisateur déclare être informé que, compte tenu des caractéristiques intrinsèques d'Internet et des moyens de communication électronique, ses Informations d'identification et le contenu présenté par lui ne sont pas protégés contre les risques de détournement et/ou de piratage, dont la Société ne peut être tenue pour responsable, sauf négligence grave ou participation volontaire de la Société à pareil détournement et/ou piratage. Il appartient à

l'Utilisateur, le cas échéant, de prendre toutes les mesures appropriées et raisonnables destinées à protéger ses Informations d'identification et le contenu présenté par lui.

12.16. La Société s'efforce de rendre le Site et les Services accessibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24h/24) et sept jours sur sept (7 jours/7).

La Société peut interrompre l'accès au Site et/ou aux Services, notamment pour des raisons de maintenance ou de mise à jour.

L'Utilisateur est informé que la Société se réserve le droit, à sa discrétion, de changer, modifier, ajouter, ou retirer des parties du Site, et ce à tout moment, sans préavis. L'Utilisateur reconnaît expressément que l'utilisation du Site postérieurement à toute mise à jour, changement ou modification du Site vaut acceptation de cette mise à jour, ce changement ou cette modification.

ARTICLE 13 – PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE FINANCEMENT DES PROJETS

13.1. Sélection des Projets

13.1.1. Les candidats-Emetteurs-Entrepreneurs font l'objet d'une sélection préalable par la Société, qui tient compte de divers critères liés à leur rentabilité et solvabilité existantes ainsi qu'à leurs perspectives de croissance et de développement futurs, sans que la Société ne garantisse ni ne prenne d'engagement quant à leur rentabilité et solvabilité futures et sans que sa responsabilité ne puisse être mise en cause à cet égard.

À cette occasion, la Société examine la rentabilité et solvabilité du candidat-Emetteur-Entrepreneur, dont le chiffre d'affaires annuel doit en toute hypothèse être supérieur à 50.000,00 €, au moyen des documents et informations suivants :

- (i) les statuts du candidat-Emetteur-Entrepreneur ;
- (ii) une description des activités du candidat-Emetteur-Entrepreneur et du projet, accompagnée notamment des éléments prévisionnels sur ces activités ;
- (iii) la dernière déclaration fiscale du candidat-Emetteur-Entrepreneur ;
- (iv) le dernier bilan interne de candidat-Emetteur-Entrepreneur ;
- (v) un business plan du projet mentionnant la part d'autofinancement ainsi que la nature et le montant de tout autre prêt, bancaire ou autre, l'existence de subventions, subsides, aides, etc. ;
- (vi) une description des risques spécifiques aux activités et au projet du candidat-Emetteur-Entrepreneur ;
- (vii) une description des autorisations, permis, etc. à obtenir par le candidat-Emetteur-Entrepreneur ;
- (viii) une description du positionnement du candidat-Emetteur-Entrepreneur sur son marché ;
- (ix) un tableau d'endettement ;

- (x) une description des éventuels montants récoltés par le candidat-Emetteur-Entrepreneur dans le cadre d'une précédente collecte réalisée via une plateforme de financement alternatif ;
- (xi) un organigramme de l'organe d'administration et de l'actionnariat du candidat-Emetteur-Entrepreneur et un extrait du Registre des bénéficiaires effectifs (« Registre UBO ») ;
- (xii) des informations sur le niveau de participation auquel les administrateurs et/ou actionnaires du candidat-Emetteur-Entrepreneur se sont eux-mêmes engagés dans le cadre du projet ;
- (xiii) une copie des rapports des organes d'administration du candidat-Emetteur-Entrepreneur, à l'attention de l'assemblée générale du candidat-Emetteur-Entrepreneur, ainsi que, le cas échéant, une copie du ou des rapports du commissaire en fonction, déposés au cours du dernier exercice comptable et de l'exercice comptable en cours ;
- (xiv) les comptes annuels déposés par le candidat-Emetteur-Entrepreneur auprès de la Banque National de Belgique (BNB) ; et
- (xv) éventuellement, le Fichier central des avis de saisie, de délégation, de cession, de règlement collectif de dettes et de protêt relativement au candidat-Emetteur-Entrepreneur.

13.1.2. Préalablement à toute publication du projet envisagé par le candidat-Emetteur-Entrepreneur sur le Site, la Société procède à un audit du projet et des capacités du candidat-Emetteur-Entrepreneur à le mener à bien et s'assure que les documents et informations fournis par le candidat-Emetteur-Entrepreneur soient corrects, clairs, non trompeurs et à jour.

La Société communique la liste des documents et informations probants permettant à la Société d'auditer le projet et les capacités du candidat-Emetteur-Entrepreneur à le mener à bien et pourra en outre solliciter par la suite tous documents et informations qu'elle estimerait encore nécessaire pour son audit.

Le candidat-Emetteur-Entrepreneur s'engage irrévocablement à communiquer à la Société l'ensemble des documents et informations demandés, et déclare que les informations et documents remis à la Société dans le cadre de l'audit sont sincères et reflètent de manière exacte sa situation financière et ses capacités. Tout document et toute information fournie par le candidat-Emetteur-Entrepreneur erronée ou susceptible d'induire la Société en erreur engage la responsabilité du candidat-Emetteur-Entrepreneur.

13.1.3. Après réception de l'ensemble des documents et informations fournis par le candidat-Emetteur-Entrepreneur conformément aux articles 13.1.1. et 13.1.2., la Société audite le projet en ayant égard aux critères de sélection suivants notamment :

- (i) la cohérence du projet avec les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et des énergies renouvelables agricoles ;
- (ii) la viabilité technique du projet ;

- (iii) la viabilité économique du projet ;
- (iv) la faisabilité de la Collecte au regard des procédures de prévention et lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme adoptées par la Société.

13.1.4. À l'issue de l'audit du projet conformément à l'article 13.1.3., la Société décide de publier ou non le projet sur le Site.

La décision de la Société n'est pas nécessairement motivée et n'est susceptible d'aucun recours.

13.1.5. Si la Société décide que le projet présenté par le candidat-Emetteur-Entrepreneur peut être publié sur le Site et que les Contributions doivent se matérialiser sous la forme de Prêts, la Société adresse au candidat-Emetteur-Entrepreneur le Contrat de Prestation (auquel l'Offre de Financement Alternatif est annexée) par e-mail à l'adresse e-mail référencée par le candidat-Emetteur-Entrepreneur sur son Profil.

13.1.6. Si le projet ne répond pas aux critères de sélection repris à l'article 13.1.3., la Société informe le candidat-Emetteur-Entrepreneur que le projet ne peut être publié sur son Site, par écrit adressé au candidat-Emetteur-Entrepreneur conformément à l'article 27. Dans cette hypothèse, le candidat-Emetteur-Entrepreneur n'est pas redevable à la Société des Frais de Dossier.

13.2. Acceptation de l'Offre de Financement Alternatif par l'Emetteur-Entrepreneur

13.2.1. Le projet présenté par le candidat-Emetteur-Entrepreneur ne sera publié sur le Site que si le candidat-Emetteur-Entrepreneur signe le Contrat de Prestation qui lui a été adressé par la Société conformément à l'article 13.1.5.

13.2.2. L'Offre de Financement Alternatif demeure valable pour une durée de quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la transmission du Contrat de Prestation au candidat-Emetteur-Entrepreneur.

13.2.3. Le candidat-Emetteur-Entrepreneur accepte l'Offre de Financement Alternatif en signant le Contrat de Prestation, qu'il renvoie ensuite à la Société.

13.2.4. Toute modification de l'Offre de Financement Alternatif par le candidat-Emetteur-Entrepreneur devra être expressément acceptée par écrit par la Société pour être validée et faire l'objet d'une offre de financement alternatif amendée.

13.2.5. En l'absence de réponse du candidat-Emetteur-Entrepreneur ou de transmission du Contrat de Prestation signé dans le délai prévu par l'article 13.2.2., l'Offre de Financement Alternatif deviendra caduque.

13.2.6. Après réception du Contrat de Prestation dûment signé par le candidat-Emetteur-Entrepreneur conformément à l'article 13.2.3., la Société transmet au

candidat-Emetteur-Entrepreneur (devenu Emetteur-Entrepreneur) l'ensemble des documents afférents à la Collecte (dont la Présentation Générale et la Présentation Détaillée), que l'Emetteur-Entrepreneur approuve, et le Contrat de Prêt, que l'Emetteur-Entrepreneur signe préalablement à l'ouverture de la Collecte.

13.3. Consentement d'une Contribution par l'Investisseur

13.3.1. L'Investisseur sélectionne l'Emetteur-Entrepreneur de son choix et indique, sur le Site, le montant de la Contribution qu'il souhaite consentir. Les conditions du Prêt (Taux d'Intérêt, terme, Échéances et modalités de remboursements, Contrepartie) ou du Don (Contrepartie éventuelle, modalités et terme de la Contrepartie éventuelle) sont indiquées dans la Présentation Détaillée et dans le Contrat de Prêt.

13.3.2. En toute hypothèse, l'Investisseur réalisera sa propre analyse de ses facultés contributives, de la rentabilité et solvabilité de l'Emetteur-Entrepreneur et de la viabilité du Projet et de l'opportunité ou non de participer à la Collecte, au regard des données transmises par la Société et de la Présentation Détaillée et des Données relatives au Projet et documents y accessibles.

13.3.3. L'Investisseur se voit présenter le Contrat de Prêt, qu'il est invité à signer électroniquement et est ensuite invité à procéder à la Confirmation de son choix sur le Site, ce qui impliquera l'engagement de l'Investisseur de consentir la Contribution à l'Emetteur-Entrepreneur.

L'Investisseur verse ensuite, au départ du Portefeuille Investisseur ou du Compte Investisseur, au moyen de la Solution de Paiement Électronique, la Contribution sur le Portefeuille Projet.

13.3.5. Un e-mail de confirmation est adressé par la Société à l'Investisseur à l'adresse e-mail référencée par l'Investisseur sur son Profil dès que l'Investisseur aura versé la Contribution. Le courrier électronique confirme et réitère les conditions financières du Prêt ou du Don et contient sous annexe le Contrat de Prêt.

13.3.6. Le Contrat de Prêt ou le Don existe dès la Confirmation et est pleinement exécuté par l'Investisseur dès l'instant où il a effectué le versement du Montant du Prêt sur le Portefeuille Projet. La date et l'heure de la Contribution sont celles où l'Investisseur effectue le versement de la Contribution sur le Portefeuille Projet.

13.3.7. La preuve de la Contribution par l'Investisseur et de son acceptation des conditions et modalités de la Contribution figurant dans la Présentation Détaillée et dans le Contrat de Prêt résultera tout autant de la volonté de l'Investisseur manifestée par la Confirmation que par l'exécution du Contrat de Prêt ou le Don par l'Investisseur au moyen du versement de la Contribution sur le Portefeuille Projet.

13.3.8. La participation par un Utilisateur à une Collecte implique son acceptation expresse et sans réserve des CGU.

13.4. Droit de rétractation

13.4.1. Outre le droit de rétractation prévu par l'article 35, l'Investisseur bénéficie d'un droit de rétractation exerçable pendant une durée de quatorze (14) Jours Ouvrables prenant cours le jour au cours duquel il verse la Contribution sur le Portefeuille Projet, sans avoir à justifier de motif ni supporter de pénalité.

13.4.2. Afin d'exercer son droit de rétractation, l'Utilisateur doit adresser un e-mail à l'adresse e-mail bonjour@miimosa.com, en indiquant expressément qu'il souhaite se rétracter du Contrat de Prêt ou du Don.

La Société confirmera par écrit par e-mail adressé à l'adresse e-mail référencée par l'Investisseur sur son Profil la rétractation et la restitution de la Contribution à l'Investisseur sur le Portefeuille Investisseur.

13.4.3. Si la Contribution se matérialise sous la forme d'un Prêt, l'exercice du droit de rétractation par le Prêteur emporte la résolution de plein droit du Contrat de Prêt conclu par ce Prêteur et le remboursement de la Contribution au Prêteur.

13.5. Montant Total du Financement

13.5.1. Un objectif de financement est prévu pour toute Collecte (le « **Montant Total du Financement** »).

13.5.2. Chaque Collecte en Prêt sera plafonnée afin que le Montant Total du Financement ne puisse en aucun cas être dépassé, sauf accord contraire de la Société et de l'Emetteur-Entrepreneur conformément à l'article 13.5.6.

13.5.3. Lorsque le Montant Total du Financement est atteint, la Période de Collecte prend automatiquement fin, le cas échéant de façon anticipée par rapport à son terme, tel qu'initialement fixé.

13.5.4. La Société et l'Emetteur-Entrepreneur ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'une clôture anticipée de la Période de Collecte dès lors toute Contribution est, par nature, limitée et intervient sur une base « *first come, first served* ».

13.5.5. Pour les besoins du présent article, il est précisé que l'ordre dont la Société tiendra compte est l'ordre suivant lequel les Investisseurs ont consenti les Contributions, selon les dates et heures respectives des Contributions.

13.5.6. Le Montant Total Collecté peut dépasser le Montant Total du Financement, moyennant accord de la Société et de l'Emetteur-Entrepreneur dans le Contrat de Prestation et/ou l'Offre de Financement Alternatif.

Dans l'hypothèse envisagée par le présent article, la Présentation Générale et la Présentation Détaillée seront mises à jour et mentionneront le Montant Total de Financement amendé.

13.6. Seuil de Réussite

13.6.1. Un seuil de réussite est prévu pour toute Collecte (le « **Seuil de Réussite** »).

Le Seuil de Réussite est le pourcentage minimum du Montant Total du Financement que doit atteindre le Montant Total Collecté pour que les Contributions soient libérées au profit de l'Emetteur-Entrepreneur conformément à l'article 13.9.

13.6.2. Si les Contributions se matérialisent sous la forme de Dons, le Seuil de Réussite est équivalent à soixante pourcents (60 %) du Montant Total du Financement.

13.6.3. Si les Contributions se matérialisent sous la forme de Prêts, le Seuil de Réussite est déterminé par le Comité de Crédit et est mentionné dans le Contrat de Prestation et le Contrat de Prêt.

13.7. Réussite de la Collecte

13.7.1. La Société examinera si le Montant Total du Financement ou, à défaut, le Seuil de Réussite a été atteint et si la ou les Conditions Résolutoires Ad Hoc sont réalisées, à la Date de Vérification.

13.7.2. Compte tenu du droit de rétractation dont dispose tout Investisseur conformément aux articles 13.4. ou 35, les Contributions ne seront prises en compte pour déterminer si le Montant Total du Financement ou, à défaut, le Seuil de Réussite a été atteint que pour autant que :

- (i) ces Contributions aient été effectivement créditées sur le Portefeuille Projet ; et
- (ii) que les Investisseurs ayant consenti ces Contributions n'aient pas notifié à la Société leur intention de se rétracter conformément aux articles 13.4. ou 35.

13.7.3. Si le Montant Total du Financement ou, à défaut, le Seuil de Réussite a été atteint et si la ou les Conditions Résolutoires Ad Hoc sont réalisées, à la Date de Vérification, (i) les Contributions ne seront pas libérées par le Partenaire Bancaire et seront de plein droit intégralement restituées aux Investisseurs et (ii) le Contrat de Prêt ou le Don sera résolu de plein droit.

13.8. Conditions Résolutoires Ad Hoc

13.8.1. La réussite de la Collecte peut être expressément conditionnée à l'absence de réalisation d'une (ou plusieurs) condition(s) résolutoire(s) *ad hoc* prévues par le Contrat de Prestation et le Contrat de Prêt (par ex. la non-obtention d'un crédit ou d'une autorisation administrative

ou d'un permis, etc.) endéans un certain délai (ci-après les « **Conditions Résolutoires Ad Hoc** »).

13.8.2. L'Emetteur-Entrepreneur informera immédiatement la Société de l'éventuelle réalisation de la (ou de l'une des) Contribution(s) Résolutoire(s) Ad Hoc après la réalisation de cette Contribution Résolutoire Ad Hoc.

13.8.3. En cas de réalisation de la (ou de l'une des) Contribution(s) Résolutoire(s) Ad Hoc, (i) les Contributions ne seront pas libérées par le Partenaire Bancaire et seront de plein droit intégralement restituées aux Investisseurs et (ii) le Contrat de Prêt ou le Don sera résolu de plein droit.

13.9. Libération des Contributions

13.9.1. Les Contributions consenties dans le cadre de la Collecte demeureront bloquées sur le Portefeuille Projet dans l'attente de l'éventuelle atteinte du Montant Total du Financement ou, à défaut, du Seuil de Réussite et à condition que la (ou les) Condition(s) Résolutoire(s) Ad Hoc ne soi(en)t pas réalisée(s) et ce jusqu'à ce qu'il soit certain qu'elle(s) ne sera (seront) pas réalisée(s).

13.9.2. Si et lorsque le Montant Total du Financement ou, à défaut, le Seuil de Réussite est atteint et à condition que la (ou les) Condition(s) Résolutoire(s) Ad Hoc ne soi(en)t pas réalisée(s), les Contributions seront libérées au profit de l'Emetteur-Entrepreneur et versées sur le Compte Emetteur-Entrepreneur dans un délai maximal de dix (10) Jours Ouvrables à compter de la Date de Vérification ou, lorsque la date à l'issue de laquelle l'absence de réalisation de la (des) Condition(s) Résolutoire(s) Ad Hoc doit être constatée est postérieure à la Date de Vérification, dans un délai maximal de dix (10) Jours Ouvrables à compter de l'échéance fixée pour constater l'absence de réalisation de la (des) Condition(s) Résolutoire(s) Ad Hoc.

Chaque Investisseur sera informé de la libération de sa Contribution par écrit adressé par e-mail à l'adresse e-mail référencée par l'Investisseur sur son Profil.

13.9.3. Sans préjudice de l'article 13.9.2., la libération des Contributions peut être repoussée par la Société si, à la Date de Vérification, la (ou les) Condition(s) Résolutoire(s) Ad Hoc n'est (ne sont) pas réalisée(s) mais sont susceptibles de se réaliser.

13.10. Intérêts

13.10.1. En rémunération du Prêt, l'Emprunteur versera, outre le Montant du Prêt, des intérêts au Prêteur (ci-après les « **Intérêts** »), jusqu'au remboursement intégral du Montant du Prêt.

13.10.2. Le taux des Intérêts est fixé par la Société, en concertation avec l'Emprunteur, et figure dans le Contrat de Prêt.

13.10.3. Les Intérêts commencent à courir le jour de la libération du Montant du Prêt.

13.10.4. Les Intérêts seront payables concomitamment à la fraction du Montant du Prêt conformément à l'article 13.12.

13.11. Contrepartie

Dans le cadre d'un Prêt, l'Emprunteur peut, à titre exceptionnel, consentir une Contrepartie au Prêteur, qui n'a aucunement vocation à remplacer, en tout ou partie, les Intérêts.

13.12. Remboursement du Montant du Prêt et paiement des Intérêts

13.12.1. Dans le cas d'un Prêt, l'Emprunteur paie au Prêteur, à chaque Échéance une fraction du Montant du Prêt et les Intérêts, sous forme de mensualités (les « **Mensualités** ») conformément au Tableau d'Amortissement. La première Échéance intervient un (1) mois après la libération du Montant du Prêt au profit de l'Emprunteur.

Le paiement par l'Emprunteur des Mensualités sera réalisé par prélèvement sur le Compte Emetteur-Entrepreneur et versement sur le Portefeuille Projet. Le Partenaire Bancaire procédera au versement des Mensualités au Prêteur, sur le Portefeuille Investisseur selon les instructions de la Société.

En vue du remboursement du Montant du Prêt et du paiement des Intérêts, la Société adresse un avis d'échéance relativement à la Mensualité y liée à l'Emprunteur, dix (10) Jours avant chaque Échéance, par écrit adressé par e-mail à l'adresse e-mail référencée par l'Emprunteur sur son Profil.

13.12.2. Par dérogation à l'article 13.12.1., et à condition de l'absence de tout arriéré au regard du Tableau d'Amortissement, l'Emprunteur aura la faculté de rembourser anticipativement le solde restant dû du Montant du Prêt au Prêteur, pour autant que le remboursement anticipé porte sur l'intégralité du solde restant dû du Montant du Prêt ou, à défaut, sur au moins cinquante pourcents (50 %) du solde restant dû du Montant du Prêt, ainsi que les intérêts courus.

La Présentation Détaillée fait état de l'existence (ou non) de cette faculté de remboursement anticipé et des conditions y applicables.

L'Emprunteur ne peut mettre en œuvre qu'une seule fois la faculté de remboursement anticipé partiel envisagée au présent article.

13.12.3. S'il désire faire usage de la faculté de remboursement anticipé en cours d'exécution du Contrat de Prêt conformément à l'article 13.12.2., l'Emprunteur devra notifier sa décision de procéder au remboursement anticipé du Prêt au minimum dix (10) Jours Ouvrables avant ce remboursement anticipé, par écrit adressé par courrier recommandé avec accusé de réception à la Société conformément à l'article 27.

L'Emprunteur devra mentionner le solde restant dû du Montant du Prêt dans la notification qu'il adresse à la Société et le remboursement intégral du solde restant dû du Montant du Prêt ou d'au moins cinquante pourcents (50 %) du solde restant dû du Montant du Prêt devra intervenir au plus tard à la prochaine Échéance.

Aucune pénalité ne sera due par l'Emprunteur en cas d'usage par lui de cette faculté.

13.12.4. Le Prêteur ne pourra pas solliciter le remboursement anticipé de tout ou partie du Montant du Prêt par l'Emprunteur, sauf disposition contraire expresse du Contrat de Prêt.

13.13. Retard(s) de paiement d'une (ou plusieurs) Mensualité(s)

13.13.1. Dans l'hypothèse où une quelconque Mensualité échue demeure impayée pendant plus de cinq (5) Jours Ouvrables suivant l'Échéance de cette Mensualité, la Société adresse un e-mail à l'Emprunteur à l'adresse e-mail référencée par lui sur son Profil l'invitant à payer cette Mensualité et à prendre immédiatement contact avec la Société, ce que l'Emprunteur s'engage expressément à faire par la signature du Contrat de Prêt.

13.13.2. Dans l'hypothèse où trois (3) Mensualités échues demeurent impayées pendant plus de cinq (5) Jours Ouvrables suivant l'Échéance de la troisième de ces Mensualités, la Société adresse une mise en demeure de payer ces Mensualités à l'Emprunteur par écrit adressé par e-mail à l'adresse e-mail référencée par lui sur son Profil et de prendre immédiatement contact avec la Société, ce que l'Emprunteur s'engage expressément à faire par la signature du Contrat de Prêt.

13.13.3. Dans l'hypothèse où trois (3) Mensualités échues demeurent impayées pendant plus de cinq (5) Jours Ouvrables suivant l'Échéance de la troisième de ces Mensualités, l'Emprunteur sera redevable vis-à-vis de la Société, de plein droit et sans mise en demeure préalable, de frais équivalents à trois pourcents (3 %) du montant des Mensualités demeurant impayées, qui sont facturés à l'Emprunteur par la Société.

Les frais dont question au présent article ont pour vocation de compenser les efforts fournis par la Société pour entrer en contact avec l'Emprunteur et/ou les Prêteurs, analyser la situation financière et les capacités de l'Emprunteur et, plus généralement, tenter de trouver une solution à cet impayé.

13.13.4. Dans l'hypothèse où trois (3) Mensualités échues demeurent impayées pendant plus de cinq (5) Jours Ouvrables suivant l'Échéance de la troisième de ces Mensualités, l'Emprunteur sera redevable vis-à-vis du Prêteur, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard équivalant au montant le plus faible entre (i) le taux d'intérêt légal, d'une part, et (ii) le taux journalier de trois pourcents (3 %), d'autre part, appliqués aux Mensualités échues demeurant impayées.

13.13.5. Sans préjudice de la possibilité qui lui est offerte de prononcer la déchéance du terme du Prêt conformément à l'article 13.14., la Société, au nom et pour le compte du Prêteur, peut

mettre en place des mesures de rééchelonnement des Mensualités, ce que le Prêteur reconnaît et accepte expressément par la signature du Contrat de Prêt.

Dans pareille hypothèse, un nouveau tableau d'amortissement sera convenu entre la Société et l'Emprunteur et communiqué aux Parties.

Le rééchelonnement des Mensualités ne peut en aucun cas en aucun cas avoir pour effet de prolonger la durée du Prêt prévue par le Contrat de Prêt de plus d'une (1) année, sauf accord exprès, écrit et préalable du Prêteur.

13.13.6. La Société informe les Prêteurs en cas de retard de paiement d'une quelconque Mensualité conformément à l'article 13.13.1. de ce retard le vingtième (20^{ème}) Jour Ouvrable du mois au cours duquel la Mensualité est due. La Société informe ensuite les Prêteurs à chaque changement et/ou modification de la situation de l'Emprunteur et/ou du remboursement du Prêt.

13.14. Déchéance du terme du Prêt

La Société, au nom et pour le compte du Prêteur, peut prononcer la déchéance du terme du Prêt, ce qui aura pour conséquence de rendre le Montant du Prêt, les Intérêts, frais et accessoires, immédiatement exigible par anticipation, en cas de survenance de l'un seul des évènements suivants, sans préavis ou formalité :

- (i) non-paiement des Mensualités, après une mise en demeure adressée conformément à l'article 13.13.2. restée infructueuse dix (10) Jours Ouvrables après son envoi ; ou
- (ii) décès, surendettement, état de cessation des paiements, insolvabilité, ouverture d'une procédure de règlement collectif de dette, faillite, réorganisation judiciaire, dissolution volontaire ou liquidation judiciaire de l'Emprunteur ; ou
- (iii) inexactitude, caractère trompeur ou falsification d'un document et/ou d'une information fourni par l'Emprunteur dans le cadre du processus de sélection réalisé par la Société relativement à cet Emprunteur ou au projet conformément à l'article 13.1. ; ou
- (iv) inexactitude, caractère trompeur ou falsification d'une déclaration faite par l'Emprunteur dans le cadre du Contrat de Prêt ;
- (v) sans préjudice de l'article 16, cession, transfert ou nantissement par l'Emprunteur de tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du Contrat de Prêt, à défaut pour l'Emprunteur d'avoir obtenu l'accord exprès, écrit et préalable de la Société à cet égard ; ou
- (vi) non-communication des informations et documents suivants, devant être communiqués chaque année par l'Emprunteur à la Société au plus tard dans les six (6) mois de la clôture de son exercice en vertu du Contrat de Prestation :
 - la dernière déclaration fiscale de l'Emprunteur ;
 - le dernier bilan interne de l'Emprunteur ; et

- les comptes annuels déposés par l'Emprunteur auprès de la Banque National de Belgique (BNB).

ARTICLE 14 – CONTREPARTIE

L'Emetteur-Entrepreneur peut consentir une Contrepartie à l'Investisseur.

ARTICLE 15 – RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

15.1. Aucun frais ou coût n'est facturé par la Société aux Investisseurs.

15.2. La rémunération de la Société est supportée par l'Emetteur-Entrepreneur exclusivement, conformément au présent article et au Contrat de Prestation.

La Société ne peut recevoir des Emetteurs-Entrepreneurs d'autres sommes que celles prévues dans les CGU, en particulier aux articles 15.3., 15.4. et 15.5.

15.3. Frais de Dossier

15.3.1. Les Frais de Dossier sont facturés par la Société à l'Emetteur-Entrepreneur et rémunèrent les prestations fournies par la Société dans le cadre de l'audit du projet et des études liées à la structuration de la Collecte.

15.3.2. Les Frais de Dossier sont dus par l'Emetteur-Entrepreneur à la Société au jour de la signature du Contrat de Prestation.

15.3.3. Les Frais de Dossier sont définitivement acquis à la Société, quel que soit le résultat de la Collecte.

15.4. Frais de Service

15.4.1. À la condition que le Montant Total Collecté atteigne le Seuil de Réussite, les Frais de Service sont facturés par la Société à l'Emetteur-Entrepreneur et rémunèrent les prestations fournies par la Société dans le cadre de la Collecte.

15.4.2. Les Frais de Service sont dus en cas de Collecte Réussie et peuvent atteindre :

- quatre pourcents (4 %) HT du Montant Total Collecté lorsque les Contributions se sont matérialisées sous la forme de Prêts ; et
- huit pourcents (8 %) HT du Montant Total Collecté lorsque les Contributions se sont matérialisées sous la forme de Dons.

15.4.3. Les Frais de Service sont prélevés par la Société auprès de l'Emetteur-Entrepreneur sur le Compte Emetteur-Entrepreneur, avant que le Montant Total Collecté ne soit libéré au profit de l'Emetteur-Entrepreneur, qui autorise ce prélèvement en acceptant les CGU.

15.5. Frais de Gestion

- 15.5.1. Si les Contributions se matérialisent sous la forme de Prêts, les Frais de Gestion sont prélevés à chaque Échéance par la Société auprès de l'Emetteur-Entrepreneur sur le Compte Emetteur-Entrepreneur. Les Frais de Gestion rémunèrent les prestations fournies par la Société dans le cadre de la Collecte de la gestion des Mensualités et du suivi du Contrat de Prêt auprès des Investisseurs.
- 15.5.2. Les Frais de Gestion sont prélevés par la Société auprès de l'Emetteur-Entrepreneur sur le Compte Emetteur-Entrepreneur, à concurrence d'un montant fixe lissé sur toute la durée du Prêt, à chaque Échéance et sont égaux à un pourcentage hors taxes du solde restant dû du Montant du Prêt à chaque Échéance, ce pourcentage pouvant atteindre un pourcent (1 %) du solde restant dû du Montant du Prêt à l'Échéance dont question.

ARTICLE 16 – CHANGEMENT DE L'INVESTISSEUR OU DE L'EMETTEUR-ENTREPRENEUR

- 16.1.** L'Investisseur ne peut céder, transférer ou nantir tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du Contrat de Prêt ou du Don, sous réserve la possibilité pour le Prêteur de céder sa créance au titre du Contrat de Prêt à une Tierce Partie au moyen d'une cession de créance. En cas de décès de l'Investisseur, les ayants droit de l'Investisseur seront substitués dans l'ensemble de ses droits et obligations au titre du Contrat de Prêt ou du Don.

La Société n'organisera pas elle-même un espace dédié aux éventuelles cessions de créance et ne jouera pas un rôle d'intermédiaire entre le Prêteur cédant, la Tierce Partie cessionnaire et/ou l'Emprunteur cédé. La Société tiendra compte de l'éventuelle cession de créance réalisée par le Prêteur cédant, pour autant qu'elle en soit dûment informée par lui et/ou la Tierce Partie cessionnaire et que les conditions légales de validité de cette cession de créance soient rencontrées en l'espèce.

- 16.2.** À défaut d'avoir obtenu l'accord exprès, écrit et préalable de la Société, agissant au nom et pour le compte de l'Investisseur, à cet égard, l'Emetteur-Entrepreneur ne peut céder, transférer ou nantir tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du Contrat de Prêt ou du Don, sauf en cas de cession, transmission ou nantissement du fonds de commerce lui appartenant et dont dépend le Projet, dans le cadre d'une opération de fusion, scission, d'un apport partiel d'actifs ou toute opération similaire ou y assimilée ou susceptible d'entraîner un changement significatif dans la composition de son capital social ou de ses actifs, réalisé au profit d'une société appartenant au groupe de sociétés de l'Emetteur-Entrepreneur (c.-à-d. une société contrôlant l'Emetteur-Entrepreneur ou une société sous contrôle commun d'une société contrôlant l'Emetteur-Entrepreneur).

Dans le cadre de l'exception à l'obligation pour l'Emetteur-Entrepreneur d'obtenir l'accord exprès, écrit et préalable de la Société en vue de la cession, du transfert ou du nantissement de tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du Contrat de Prêt ou du Don prévu dans le présent article, l'Emetteur-Entrepreneur s'engage à immédiatement notifier la Société

de la réalisation de la cession, la transmission ou du nantissement du fonds de commerce lui appartenant et dont dépend le Projet, dans le cadre d'une opération de fusion, scission, d'un apport partiel d'actifs ou de toute opération similaire ou y assimilée, réalisé au profit d'une société appartenant au groupe de sociétés de l'Emetteur-Entrepreneur.

ARTICLE 17 – SOLUTION DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

- 17.1.** Le Partenaire Bancaire gère notamment les Contributions consenties par les Investisseurs, la libération des Contributions au profit des Emetteurs-Entrepreneurs en cas d'atteinte du Montant Total de Financement ou du Seuil de Réussite et le paiement des Mensualités par les Emetteurs-Entrepreneurs via la Solution de Paiement Électronique.
- 17.2.** En acceptant les CGU, l'Utilisateur reconnaît expressément avoir pris connaissance des Conditions d'Utilisation de la Solution de Paiement Électronique et les accepter sans réserve.

ARTICLE 18 – MANDAT SEPA

- 18.1.** L'Emprunteur accepte que le Partenaire Bancaire puisse prélever, sans qu'il soit nécessaire de solliciter une quelconque confirmation de sa part, à la date de leur exigibilité, l'ensemble des sommes dues par l'Emprunteur aux Investisseurs (en ce compris les Mensualités), ainsi que les Frais de Service et les Frais de Gestion, sur le Compte Emetteur-Entrepreneur.
- 18.2.** L'Emprunteur signe le Mandat SEPA disponible sur son Profil en ce sens.
- 18.3.** L'Emetteur-Entrepreneur supporte les frais afférents au Mandat SEPA, qui sont dus en même temps que les Mensualités.

ARTICLE 19 – DEMANDES D'INFORMATIONS

- 19.1.** Toute question, demande de renseignements, d'informations, etc. relativement à une Collecte ou un Emetteur-Entrepreneur peut être adressée à la Société par écrit par e-mail à l'adresse e-mail bonjour@miimosa.com.
- 19.2.** Sauf disposition contraire des CGU ou du Contrat de Prêt ou du Don, l'Utilisateur et l'Investisseur s'interdisent d'entrer en contact, de quelque façon que ce soit et par quelque mode de communication que ce soit, avec l'Emetteur-Entrepreneur, à l'exception des messages qu'ils peuvent leur adresser par l'intermédiaire du Site, qui a précisément pour objet la mise en relation des précités. Il serait contraire à l'objectif de la plateforme que l'Emetteur-Entrepreneur doive recueillir des demandes de renseignement(s), observations, considérations ou réclamations de la part de l'Utilisateur ou l'Investisseur autrement que par le canal prévu sur le Site.
- 19.3.** Afin d'éviter de causer tout désagrément à cet égard à l'Emetteur-Entrepreneur et, par voie de conséquence, tout désagrément ou dommage à la Société, l'Utilisateur et l'Investisseur s'interdisent tout contact non autorisé avec l'Emetteur-Entrepreneur.

19.4. Le non-respect du présent article est de nature à justifier la restriction de l'accès au Site, la fin immédiate de la relation contractuelle avec la Société et une éventuelle action en dommages et intérêts à l'encontre de l'Utilisateur et l'Investisseur.

ARTICLE 20 – DURÉE ET FIN

20.1. L'inscription d'un Utilisateur au Site et la fourniture à l'Utilisateur des Services est faite pour une durée indéterminée.

20.2. La Société se réserve le droit d'arrêter de fournir accès à tout ou partie du Site et des Services, à sa propre discrétion, aussi bien temporairement que définitivement, à l'Utilisateur avec effet immédiat et sans préavis si l'Utilisateur a violé les CGU ou l'une des politiques de la Société, ou si la Société y est obligée légalement, sans préjudice des autres droits de la Société, dont celui de réclamer réparation pour le préjudice subi en raison de cette (ou ces) violation(s) des CGU. Cet arrêt se traduit par une suspension ou désactivation du Profil de l'Utilisateur. Dans cette dernière hypothèse, l'Utilisateur accepte que la Société puisse récupérer ses Informations d'identification.

En cas d'arrêt de fourniture de l'accès à tout ou partie du Site et des Services à l'Utilisateur pour les motifs évoqués ci-dessus, la Société notifiera l'Utilisateur par courriel ou sur son Profil, lors de sa prochaine visite ou utilisation du Site. L'Utilisateur peut contacter la Société s'il pense que la Société a erronément suspendu ou désactivé son Profil.

20.3. L'Utilisateur peut choisir, à tout moment, de désactiver temporairement son Profil ou de le supprimer définitivement.

L'Utilisateur notifiera son intention de désactiver temporairement ou supprimer définitivement son Profil conformément à l'article 27.

La désinscription du Site et la fin subséquente de la relation contractuelle avec la Société interviendront dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrables à dater de la réception effective par la Société de l'écrit par lequel l'Utilisateur aura notifié à la Société son intention de désactiver temporairement ou supprimer définitivement son Profil.

20.4. Un Prêteur qui a déjà consenti un Prêt à un Emprunteur et qui se trouve donc contractuellement lié à ce dernier ne peut mettre fin au Contrat de Prêt y lié, dont la durée est déterminée.

Ce Prêteur pourra cependant demander la désactivation ou suppression de son Profil selon les formes visées à l'article 20.3., ce qui implique qu'il n'aura plus accès aux informations relatives aux Collectes à venir.

Toutefois, le Prêteur demeurera tenu, à l'égard de l'Emprunteur, par l'ensemble des dispositions des CGU et du Contrat de Prêt qui imposent des obligations audit Prêteur.

20.5. À compter de la date effective de la désactivation ou suppression de son Profil pour quelque raison, l'Utilisateur n'aura plus accès à son Profil. Aucune information publiée sur le Site par l'Utilisateur ne sera délivrée sous quelque forme que ce soit par la Société et il appartient, par conséquent, à l'Utilisateur de prendre toutes mesures qu'il juge nécessaires afin de sauvegarder ces informations.

20.6. L'arrêt de publication des contenus d'un Utilisateur devra être expressément demandé par cet Utilisateur à la Société conformément à l'article 27.

ARTICLE 21 – TRAITEMENT FISCAL ET OBLIGATIONS FISCALES

21.1. Le Visiteur et l'Utilisateur reconnaissent expressément que la Société ne fournit aucun conseil fiscal ou comptable ni aucune assistance fiscale ou comptable.

21.2. Il appartient à tout Utilisateur de remplir ses obligations déclaratives et d'analyser, si besoin avec l'assistance d'un conseiller fiscal et/ou expert-comptable de son choix, le traitement fiscal de sa situation.

21.3. Il appartient à tout Utilisateur de vérifier son éligibilité à bénéficier d'une exonération et/ou réduction d'impôt et/ou déduction fiscale et/ou dispense de retenue à la source de précompte mobilier sur tout ou partie de la (des) Contribution(s) consentie(s) ou reçue(s) dans le cadre d'une Collecte, en vertu de la loi applicable.

21.4. Il appartient à l'Utilisateur de s'acquitter de toute taxe applicable ou impôt associé, sur tout ou partie de la (des) Contribution(s) consentie(s) ou reçue(s) dans le cadre d'une Collecte.

21.5. À cet effet, la Société fournit, lors de chaque Contribution, une information loyale, claire et transparente relativement aux obligations fiscales, en ce compris déclaratives, qui incombent aux Utilisateurs et aux sanctions encourues en cas de manquement à ces obligations et agit d'une manière honnête, équitable et professionnelle, qui sert au mieux les intérêts de ceux-ci.

La Société met à la disposition des Utilisateurs un lien électronique vers les sites internet des administrations permettant de se conformer aux obligations fiscales qui leur incombent.

21.6. En outre, l'Emetteur-Entrepreneur fournit, lors de chaque Contribution, les documents et/ou formulaires adéquats et nécessaires à la réalisation des obligations déclaratives incombant à l'Investisseur ayant consenti cette Contribution, afin que ce dernier puisse, s'il le souhaite, bénéficier des éventuels avantages fiscaux liés à cette Contribution.

21.7. L'invitation à participer à une Collecte est destinée aux Investisseurs établis ou résidents sur le territoire belge à l'exclusion de tout autre Etat.

Par conséquent, tout Investisseur non-établi ou non-résident en Belgique qui souhaiterait prendre part à une Collecte doit au préalable vérifier et s'assurer de la compatibilité d'une telle Collecte avec la loi et la réglementation en vigueur dans l'Etat dans lequel il est établi ou réside, notamment quant au paiement de taxes qui pourraient être dues dans cet Etat en raison de la Collecte.

De tels revenus mobiliers pourront faire l'objet d'une retenue à la source, conformément aux dispositions des conventions préventives de la double imposition auxquelles la Belgique est partie et qui seraient applicables, le cas échéant.

21.8. La Société adresse à chaque Investisseur, en janvier de chaque année civile, un document récapitulatif du montant brut des Contributions qu'il a consenties au cours de l'année civile précédente par l'intermédiaire du Site et dont la Société a connaissance.

21.9. Dans l'hypothèse où la Contribution se matérialise en un Prêt, l'Emprunteur et le Prêteur ont chacun une obligation de déclaration relativement à ce Prêt, liées entre elles :

- (i) d'une part, l'Emprunteur est tenu de fournir une déclaration au Prêteur et d'en envoyer une copie à l'administration fiscale par voie électronique avant le 31 mars de chaque année civile, à partir de l'année qui suit celle au cours de laquelle le Prêt a été consenti ;
- (ii) d'autre part, le Prêteur doit indiquer dans sa déclaration à l'impôt des personnes physiques le nombre de Prêts qu'il a consentis.

En vertu de l'article 2bis de l'Arrêté Royal du 27 août 1993 d'exécution du Code des impôts sur les revenus 92, l'Emprunteur certifie dans sa déclaration visée au présent article qu'il a rempli (ou non) au cours de toute l'année précédente ou, si le Prêt a été conclu au cours de l'année précédente, pendant toute la partie de cette année à partir de la date à laquelle le Prêt a été conclu, les conditions prévues à l'article 21, alinéa 1^{er}, 13^o du Code des impôts sur les revenus 92.

Le Prêteur est tenu de fournir à l'administration fiscale, sur demande expresse de celle-ci, les livres et documents relatifs à ces Prêts.

21.10. Conformément à l'article 323bis du Code des impôts sur les revenus 92, lorsqu'elle est en est requise par l'administration fiscale, la Société adresse à l'administration fiscale, une déclaration comportant le nombre de Prêts réalisés par un Prêteur. La Société adresse une copie de cette déclaration par e-mail au Prêteur dont question.

21.11. Le Prêteur est informé que les Intérêts qu'il doit percevoir dans le cadre du Prêt pourront faire l'objet de prélèvements et/ou retenues à la source, selon le régime fiscal applicable. Le régime fiscal applicable au Prêt pouvant être modifié à tout moment, la Société ne prend aucun engagement ni n'encourt aucune responsabilité en cas de modification du régime fiscal applicable au Prêt envers le Prêteur et/ou l'Emprunteur.

- 21.12.** L'Investisseur souhaitant participer à une Collecte réalisée via des Prêts est informé que le Taux d'Intérêt y afférent affiché sur le Site est un taux nominal brut, qui ne prend donc pas en considération les éventuels impact de la fiscalité.
- 21.13.** L'Utilisateur renonce expressément à toute action à l'encontre de la Société ayant pour cause une conséquence fiscale liée à une Collecte, une Contribution, un Prêt et/ou un Don.
- 21.14.** Toute réclamation relative à la production de reçus fiscaux et aux informations y figurant devra être adressée directement par l'Investisseur à l'Emetteur-Entrepreneur.
- 21.15.** Pour le surplus, l'Utilisateur se réfèrera aux informations reprises sur le Site dans l'onglet Fiscalité du Tableau de Bord de chaque Utilisateur accessible depuis la plateforme.

ARTICLE 22 – POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE COLLECTE DES DONNÉES

22.1. Conformité avec la législation en vigueur

La Société s'engage à se conformer à la législation applicable en matière de traitement des Données à caractère personnel, en ce compris (i) la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et (ii) le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, à sa date d'entrée en vigueur (ci-après le « **RGPD** »).

22.2. Responsable du traitement des Données à caractère personnel

La Société ne collecte que les Données à caractère personnel qui sont strictement nécessaires à l'inscription sur le Site, à la fourniture des Services et/ou à l'organisation des Collectes.

La Société agit en qualité de responsable du traitement des Données à caractère personnel au sens de l'article 4, 7) du RGPD.

Le Partenaire Bancaire agit également en qualité de responsable du traitement des Données à caractère personnel au sens de l'article 4, 7) du RGPD, dans le cadre des services qu'il fournit au bénéfice de la Société et des Utilisateurs. La politique de confidentialité et de collecte des données du Partenaire Bancaire est accessible sur son site internet www.mangopay.com.

22.3. Délégué à la protection des Données à caractère personnel

Le délégué à la protection des données est M. Nicolas Nardone, dont les coordonnées sont les suivantes :

| | |
|----------|--|
| Tel. : | +33 42 70 93 20 |
| e-mail : | bonjour@miimosa.com |

22.4. Sécurité des Données à caractère personnel

Compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, que présente le traitement pour les droits et libertés des personnes physiques, la Société fournit ses meilleurs efforts afin de mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des Données à caractère personnel, et en particulier pour prévenir la corruption ou l'endommagement desdites Données à caractère personnel et pour prévenir des Tierces Parties d'y accéder sans autorisation, et notamment les mesures auxquelles l'article 32(1) du Règlement (UE) 2016/679 se réfère, si elles sont appropriées.

22.5. Collecte, utilisation et divulgations de Données à caractère personnel par la Société

22.5.1. Dans le cadre de la création du Profil, il est demandé au Visiteur de renseigner un certain nombre de Données à caractère personnel afin de lui permettre l'accès, la visite et l'utilisation du Site et l'accès aux Services, en tant qu'Utilisateur, Emetteur-Entrepreneur et/ou Investisseur. La Société peut demander aux Utilisateurs des Données à caractère personnel complémentaires lors d'opérations spécifiques telles que des jeux, enquêtes ou offres promotionnelles.

22.5.2. La Société collecte et traite les Données à caractère personnel à des fins de gestion des relations avec et/ou entre les Utilisateurs, telles que la facturation, l'assistance, la maintenance et l'amélioration des Services et du Site, etc., et, dans la mesure où le Visiteur ou l'Utilisateur le permet, aux fins de l'informer des Projets, Collectes et/ou Services qui pourraient l'intéresser.

22.5.3. Afin de permettre à la Société lui fournir les Services, l'Utilisateur se verra adresser par la Société des informations relatives à de nouvelles Collectes et des actualités en matière de crowdfunding. L'Utilisateur peut s'opposer à ces envois par simple e-mail envoyé à l'adresse e-mail bonjour@miimosa.com.

22.5.4. Les Données à caractère personnel, après anonymisation, seront traitées par la Société à des fins de statistiques internes, afin de permettre à la Société d'étudier et de comprendre l'accès aux Services et l'accès, la visite l'utilisation du Site par les Utilisateurs.

22.5.5. Conformément aux finalités mentionnées ci-dessus, l'Utilisateur consent expressément à ce que les Données à caractère personnel puissent être transférées par la Société aux sociétés qui lui sont affiliées, aux sous-traitants qui prennent part au développement et à la

maintenance du Site, en ce compris en dehors de l'Union européenne et aux personnes qui interviennent, de quelque façon, dans la fourniture des Services, tel que le Partenaire Bancaire. De telles sociétés affiliées et sous-traitants n'accéderont aux Données à caractère personnel qu'exclusivement pour les finalités précitées et en conformité avec la réglementation applicable en matière de protection des Données à caractère personnel.

22.5.6. La Société ne procède pas à la commercialisation des Données à caractère personnel.

22.5.7. Par dérogation à ce qui précède :

- (i) l'Investisseur accepte et autorise la Société à transmettre aux Emetteurs-Entrepreneurs les informations nominatives relatives aux Investisseurs (à l'exception des informations relatives aux paiements réalisés par eux par l'intermédiation du Site, dont la sécurité est préservée conformément aux CGU), de façon ponctuelle et notamment pour permettre aux Emetteurs-Entrepreneurs de recevoir les Contributions des Investisseurs et de pouvoir leur faire parvenir directement toute information et reçu fiscal disponibles ;
- (ii) la Société pourrait être contrainte légalement de divulguer des Données à caractère personnel aux autorités judiciaires et/ou administratives. Dans cette hypothèse, et à moins qu'une obligation juridique l'en prohibe, la Société informera l'Utilisateur d'une telle obligation et limitera la divulgation aux Données à caractère personnel demandées expressément par lesdites autorités.

22.5.8. Aucune des Données à caractère personnel communiquées par le Visiteur lors de la création de son Profil, hormis son nom d'utilisateur, n'est visible par d'autres Utilisateurs. Les Données à caractère personnel communiquées par le Visiteur lors de la création de son Profil sont protégées par les Informations d'identification, de façon à ce que seul l'Utilisateur ait accès à ses Données à caractère personnel.

22.5.9. La Société ne demandera jamais à l'Utilisateur de lui communiquer son mot de passe relatif à son Profil via un appel téléphonique ou un e-mail non sollicité. L'Utilisateur ne devra en outre pas oublier de se déconnecter de son Profil ni de fermer la fenêtre de son navigateur internet à l'issue de la session de travail, afin d'éviter que des Tierces Parties et/ou toute autre personne n'accèdent à ses Données à caractère personnel et/ou à son Profil.

22.5.10. Pendant la vie du Projet ainsi qu'après sa réalisation, l'Emetteur-Entrepreneur donne l'autorisation à la Société de faire une exploitation du Projet (et donc de reproduire certaines Données permettant l'identification de l'Emetteur-Entrepreneur) à des fins d'illustration et de promotion de son activité. Ainsi, l'Emetteur-Entrepreneur concède à la Société, à titre exclusif et gratuit, pour le monde entier et pour toute la durée des présentes, les droits tels que précisés ci-dessous, afin de permettre à la Société de fournir les Services sous forme de diffusion sur Internet, sur les réseaux de téléphonie mobile et/ou sur tout autre réseau actuel de communication ouvert au public.

- 22.5.11. L'Emetteur-Entrepreneur accepte également expressément que les contenus et informations fournis par lui soient exploités sur le Site avec la présence de marques ou logos des partenaires de la Société ou sur les sites internet desdits partenaires.
- 22.5.12. L'exploitation éventuelle des Données à caractère personnel par la Société ne pourra en aucun cas donner lieu à une quelconque rémunération, droit ou avantage au profit du Visiteur et/ou de l'Utilisateur, sauf mention contraire.
- 22.5.13. La collecte et le traitement des Données à caractère personnel par la Société explicité ci-dessus sont réalisés sur pied de l'article 6.1, a) (consentement), b) (exécution d'un contrat) et c) (obligation légale, notamment en matière de prévention et lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme) du RGPD.
- 22.5.14. L'Utilisateur a, à tout moment, le droit de retirer son consentement au traitement de ses Données à caractère personnel, sans que la légalité des activités de traitement réalisées avant la rétractation du consentement ne puisse être remise en question. L'Utilisateur devra notifier son intention de retirer son consentement au traitement de ses Données à caractère personnel à la Société conformément à l'article 27.

22.6. Conservation des Données et Données à caractère personnel

- 22.6.1. Les Données à caractère personnel collectées seront conservées par la Société tant que l'Utilisateur demeure inscrit sur le Site et/ou continue à recevoir les Services.
- 22.6.2. En cas de désinscription de l'Utilisateur, les Données qui le concernent seront conservées pour les besoins de l'exécution de tout Contrat de Prêt ou du Don qui serait en cours et, sauf procédure judiciaire, lorsque la durée minimale de cinq (5) années (après la fin de la relation contractuelle avec l'Utilisateur), pendant laquelle la Société est légalement tenue de conserver les Données à caractère personnel de l'Utilisateur conformément à l'article 26 de la Loi crowdfunding, n'est pas encore expirée.

22.7. Registre des activités de traitement de la Société

Conformément à l'article 30 du RGPD, la Société tient un registre des activités de traitements effectués sous sa responsabilité.

Ce registre comprend :

- la dénomination sociale et les coordonnées de la Société ;
- les finalités du traitement ;
- une description des catégories de personnes concernées et des catégories de Données à caractère personnel ;

- les catégories de destinataires auxquels les Données à caractère personnel ont été ou seront communiquées, en ce compris les destinataires dans des pays tiers ou des organisations internationales ;
- le cas échéant, les transferts de Données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale ;
- dans la mesure du possible, les délais prévus pour l'effacement des différentes catégories de Données à caractère personnel ;
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles.

22.8. Droits des Utilisateurs

22.8.1. L'Utilisateur a le droit de requérir de la Société l'accès, la rectification et l'effacement, ou la limitation du traitement des Données à caractère personnel relatives à l'Utilisateur ou de s'opposer au traitement, ainsi que la portabilité des Données à caractère personnel. De telles demandes devront être formulées selon les modalités définies ci-après. La Société fournira des informations sur les mesures prises dans un délai raisonnable.

22.8.2. L'Utilisateur peut exercer ses droits de rectification ou de complétion à tout moment dans son Profil.

22.8.3. Les autres droits reconnus à l'Utilisateur ne peuvent être exercés par lui que par demande adressée par e-mail à l'adresse e-mail investisseurs@miimosa.com ou par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à : Groupe MiiMOSA, 93108 Montreuil Cedex (France), Avenue du Président Wilson 95, CS 5003.

22.8.4. Droit d'accès

Conformément à l'article 15 du RGPD, la Société traite les demandes d'accès des Utilisateurs et leur fournit accès aux Données à caractère personnel et les informations suivantes :

- (i) les finalités du traitement ;
- (ii) les catégories de Données à caractère personnel concernées ;
- (iii) les destinataires ou catégories de destinataires auxquels les Données à caractère personnel ont été ou seront communiquées ;
- (iv) lorsque cela est possible, la durée de conservation des Données à caractère personnel envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
- (v) l'existence du droit de demander à la Société la rectification ou l'effacement de Données à caractère personnel, ou une limitation du traitement des Données à caractère personnel qui lui sont relatives, ou du droit de s'opposer à ce traitement ;
- (vi) le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ;
- (vii) lorsque les Données à caractère personnel ne sont pas collectées auprès de l'Utilisateur, toute information disponible quant à leur source ;

- (viii) l'existence d'une prise de décision automatisée, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour l'Utilisateur.

Dans pareil cas, la Société fournit à l'Utilisateur une copie des Données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.

La Société sollicite de l'Utilisateur le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs pour toute copie supplémentaire demandée par ledit Utilisateur.

22.8.5. Droits de rectification et de complétion

La Société met régulièrement à jour les Données à caractère personnel des Utilisateurs.

Conformément à l'article 16 du RGPD, la Société rectifie, à la demande de l'Utilisateur, dans les meilleurs délais, les Données à caractère personnel inexacts. Sur fourniture d'une déclaration complémentaire, la Société complète les Données à caractère personnel incomplètes. La Société ne peut être tenue responsable des conséquences éventuelles de la fourniture d'informations inexacts, erronées ou incomplètes par l'Utilisateur, notamment dans le questionnaire dont question à l'article 8, à moins que la Société ne sache ou n'aurait dû raisonnablement savoir que les Données à caractère personnel collectées auprès de l'Utilisateur sont manifestement inexacts ou incomplètes.

22.8.6. Droit à l'effacement

Conformément à l'article 17 du RGPD, la Société traite, dans les meilleurs délais, les demandes d'effacement des Données à caractère personnel qui lui sont adressées par les Utilisateurs.

La Société accède à ces demandes notamment dans l'une des circonstances listées à l'article 17 du RGPD.

La Société informe l'Utilisateur qu'elle ne peut accepter sa demande, au regard des finalités du traitement, lorsqu'elle lui fournit des Services ou lorsque la durée minimale de cinq (5) années (après la fin de la relation contractuelle avec l'Utilisateur), pendant laquelle la Société est légalement tenue de conserver les Données de l'Utilisateur conformément à l'article 26 de la Loi crowdfunding, n'est pas encore expirée.

22.8.7. Droit à la limitation du traitement

Conformément à l'article 18 du RGPD, la Société traite, dans les meilleurs délais, les demandes de limitation du traitement des Données à caractère personnel qui lui sont adressées par l'Utilisateur.

La Société accède aux demandes de limitation du traitement des Données à caractère personnel de l'Utilisateur en présence de l'une des circonstances listées à l'article 18 du RGPD.

Si la Société a accédé à la demande de limitation de traitement des Données à caractère personnel de l'Utilisateur, elle s'assure que les Données à caractère personnel ne sont, à l'exception de la conservation, traitées qu'avec le consentement de l'Utilisateur ou le sont pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, ou pour la protection des droits d'une Tierce Partie, ou encore pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union Européenne ou de l'un de ses États membres.

La Société informe l'Utilisateur préalablement à toute levée de la limitation du traitement des Données à caractère personnel.

22.8.8. Droit à la portabilité des Données à caractère personnel

La Société s'assure que les Données à caractère personnel relatives à l'Utilisateur soient conservées sur un support durable. La Société conserve notamment des copies des réponses fournies au questionnaire financier et des documents signés par l'Utilisateur.

Conformément à l'article 20 du RGPD, les Données à caractère personnel sont fournies à l'Utilisateur sur simple demande de celle-ci.

En cas de cessation de son activité par la Société, elle fournira ses meilleurs efforts pour que les Données à caractère personnel soient directement transmises aux personnes assurant la reprise de l'activité de la Société, sur demande de l'Utilisateur.

22.8.9. Droit d'opposition

Lorsque la Société reçoit une demande d'opposition au traitement de ses Données à caractère personnel par l'Utilisateur, elle l'informe qu'elle ne peut y donner suite, les Données à caractère personnel de l'Utilisateur étant traitées afin de permettre l'accès au Site par l'Utilisateur et la fourniture de Services à l'Utilisateur et étant requises notamment du fait d'obligations légales et/ou réglementaires.

Conformément à l'article 21 du RGPD, lorsque la Société reçoit une demande d'opposition au traitement de ses Données par un Utilisateur dont les Données à caractère personnel sont traitées à des fins de prospection, il s'assure que ces Données ne soient plus traitées à ces fins.

22.9. Réclamations et recours

22.9.1. Conformément à l'article 77 du RGPD, le Visiteur ou l'Utilisateur dispose, en cas de difficultés ou différend l'opposant à la Société relativement à la collecte et/ou au traitement de Données le concernant, du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de

protection des données, sur son site internet : www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte, ou par courrier à : Autorité de protection des données, 1000 Bruxelles, Rue de la Presse 35.

22.9.2. Conformément aux articles 78 et 79 du RGPD, le Visiteur ou l'Utilisateur dispose du droit à un recours juridictionnel soit contre la Société et/ou son (ses) éventuel(s) sous-traitant(s) et/ou l'Autorité de protection des données s'il considère que le traitement des Données le concernant constitue une violation de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et/ou du RGPD.

ARTICLE 23 – POLITIQUE EN MATIÈRE DE COOKIES

23.1. La Société collecte des informations au sujet des Visiteurs et Utilisateurs par l'utilisation de « cookies », de « tracking pixels » et d'autres technologies similaires.

23.1.1. Les « cookies » sont de petits fichiers texte placés sur les ordinateurs ou appareils des Visiteurs et Utilisateurs par le site Web, l'application qu'ils utilisent ou l'annonce qu'ils consultent.

23.1.2. Les « tracking pixels » sont de petits morceaux de code d'une page Web ou d'une application qui recueillent des informations sur leur usage en ligne. Les tracking pixels sont invisibles pour les Visiteurs et Utilisateurs et chaque section du Site (en ce compris l'application ou les annonces) peut contenir des tracking pixels.

23.1.3. Ces cookies et tracking pixels ne contiennent aucune information à caractère privé, ou qui puisse permettre d'identifier le Visiteur ou l'Utilisateur. Ils permettent à la Société d'améliorer en permanence les Services, le Site et l'accès aux contenus, de reconnaître le Visiteur ou l'Utilisateur lorsqu'il se connecte au Site, de faciliter la gestion du Site, et ils peuvent être utilisés à des fins statistiques (pages consultées, date et heure des consultations, etc.). Le Visiteur ou l'Utilisateur est informé qu'il peut s'opposer à leur mise en place en suivant la procédure indiquée sur son navigateur. Néanmoins, l'accès, la visite et l'utilisation du Site pourrait dans ce cas se révéler altérée, voire impossible.

23.2. Les Données à caractère personnel des Utilisateurs collectées au moyen des technologies mentionnées ci-dessus sont traitées conformément à l'article 22.

23.3. Conformément au Considérant 32 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, le Visiteur ou l'Utilisateur doit consentir expressément à l'utilisation de cookies dans le cadre de l'accès, la visite et l'utilisation des Sites, par l'intermédiaire d'un mécanisme d'opt-in, ici sous la forme d'une fenêtre internet dédiée permettant au Visiteur ou à l'Utilisateur de faire sélectionner les technologies qui seront appliquées.

Définitions des termes utilisées dans les tableaux ci-dessous

Cookies propriétaires : cookies qui sont placés par le Site.

Cookies de tiers : cookies qui sont placés par un autre site web visité par le Visiteur ou l'Utilisateur, tel qu'indiqué dans la barre d'adresse du navigateur internet.

Cookies de session : cookies qui sont supprimés lors de la fermeture du navigateur internet.

Cookies permanents : cookies qui sont conservés pour une durée déterminée.

23.4. Voici les types de cookies que la Société peut utiliser :

| Cookies propriétaires | | |
|--|--------------------------|-------------------------|
| Type de cookie | Cookie de session | Cookie permanent |
| Authentication <i>Ces cookies permettent à l'Utilisateur de créer le Profil et de se connecter.</i> | | X |
| Preferences <i>Ces cookies permettent d'enregistrer le pays de résidence, la préférence de langue, ainsi que d'autres données de l'interface utilisateur (exemple : le nombre de résultats affichés sur une page).</i> | | X |
| On-line form <i>Ces cookies permettent de garder en mémoire toutes les données que l'utilisateur aura remplies, afin de ne pas devoir à chaque fois les compléter.</i> | | |
| Analytics <i>Ces cookies permettent d'effectuer un suivi statistique de l'accès aux Services et l'accès, la visite et l'utilisation du Site (tels que les pages que vous trouvez utiles et celles qui ne le sont pas) et d'identifier les pages les plus consultées.</i> | | X |

| | | |
|--|---|---|
| User security <i>Ces cookies ont pour but d'accroître la sécurité des Services, incluant des techniques afin de prévenir la fraude et de détecter les tentatives de connexions abusives.</i> | X | |
| Flash <i>Ce sont les cookies multimédias qui sont utilisés, entre autres, pour stocker les informations techniques nécessaires à l'affichage de contenu audio ou vidéo.</i> | | |
| Load balancing <i>Ces cookies équilibrent la charge de travail entre les différentes ressources informatiques et peuvent envoyer des demandes spécifiques à des serveurs spécifiques.</i> | X | |
| Social plug-in content <i>Ces cookies permettent aux utilisateurs des médias sociaux de partager le contenu du Site sur les médias sociaux.</i> | | X |

23.5. Le Visiteur ou l'Utilisateur notera que des Tierces Parties (à l'instar, notamment, de réseaux publicitaires ou de fournisseurs de services externes, comme des services d'analyse du trafic internet) peuvent également utiliser des cookies, sur lesquels la Société n'a aucun contrôle. Ces cookies sont généralement des « analytical cookies », des « performance cookies » ou des « targeting cookies ».

| Cookies de Tierce Parties | | |
|---|--------------------------|-------------------------|
| Type de cookie | Cookie de session | Cookie permanent |
| Tracking pixels <i>Ces pixels donnent des informations relatives à l'Utilisateur, telles que son adresse IP, le temps passé sur une page, un identifiant associé à son navigateur ou appareil et le type de navigateur que utilisé.</i> | | X |
| Third party advertising <i>Ces cookies sont utilisés pour montrer la publicité, en ce compris les services, sur base des données pour lesquelles l'Utilisateur a manifesté son intérêt.</i> | | X |

| | | |
|--|--|---|
| Frequency capping <i>Ces cookies contrôlent le nombre de fois que l'Utilisateur voit une annonce.</i> | | X |
| Ad affiliation <i>Cookies sur le lien entre des annonces.</i> | | X |
| Financial logging <i>Cookies sur la connexion sur des sites internet financiers.</i> | | X |
| Social media plug-in tracking <i>Ces cookies permettent aux médias sociaux de suivre les Utilisateurs, même s'ils ne sont pas membres des médias sociaux en question, et ce dans un but de marketing direct et d'étude de marché.</i> | | X |
| Google analytics <i>Ces cookies permettent de suivre la façon dont les Utilisateurs se comportent sur le site.</i> | | X |
| Click fraud detection | | X |
| Research and market analysis | | X |
| Product improvement and debugging | | X |

23.6. La plupart des navigateurs internet acceptent par défaut les cookies. Cependant, le Visiteur ou l'Utilisateur peut configurer son navigateur internet pour qu'il le notifie lorsqu'il reçoit un cookie ou pour qu'il bloque automatiquement les cookies, selon son libre choix. La plupart des navigateurs internet donnent la marche à suivre pour procéder de la sorte dans la section « Aide » de la barre d'outils (en ce compris en ce qui concerne les cookies essentiels).

23.7. Bien que le Visiteur ou l'Utilisateur ne soit pas tenu d'accepter les cookies pour pouvoir visiter le Site, certaines offres, fonctionnalités ou ressources du Site peuvent ne pas fonctionner correctement et il se peut que le Visiteur ou l'Utilisateur ne puisse exploiter pleinement toutes ses possibilités ou fonctionnalités s'il les rejette.

Des informations sur les cookies propres à votre navigateur peuvent être trouvées via les liens indiqués ci-dessous :

Internet Explorer 9

<https://support.microsoft.com/fr-be/help/17442/windows-internet-explorer-delete-manage-cookies>

Microsoft Edge

<https://privacy.microsoft.com/fr-be/windows-10-microsoft-edge-and-privacy>

Google Chrome

<https://support.google.com/chrome/answer/95647?hl=fr>

Firefox/Mozilla

Pour désactiver les cookies :

<https://support.mozilla.org/fr/kb/desactiver-cookies-tiers>

Pour supprimer les cookies :

<https://support.mozilla.org/fr/kb/effacer-les-cookies-pour-supprimer-les-informations>

Safari

<https://support.apple.com/fr-be/guide/safari/sfri11471/mac>

Opera

<http://help.opera.com/Linux/10.10/fr/cookies.html>

23.8. Le Visiteur ou l'Utilisateur peut, à tout moment et de la manière dont il a initialement consenti à l'utilisation de cookies par la Société, retirer son consentement en la matière.

ARTICLE 24 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

24.1. MiiMOSA M® est une marque française et internationale, déposée par la Société auprès de l'Institut National pour la Propriété Intellectuelle (INPI) et de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sous les numéros 4117056 et 1325633. Elle ne peut être reproduite ou imitée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable, exprès et écrit de la Société.

24.2. Sauf mention contraire, la Propriété Intellectuelle de la Société ne peut être utilisée sans l'autorisation écrite de la Société et pour les finalités spécifiées dans les CGU ou pour les finalités spécifiées dans le texte du Site. Le Visiteur ou l'Utilisateur n'est pas autorisé à utiliser, reproduire, communiquer, transmettre, publier, copier, exploiter, extraire et/ou réutiliser le Site et/ou tout ou partie de son contenu d'une manière qui puisse être contraire aux Droits de Propriété Intellectuelle de la Société ou de Tierces Parties. Il est expressément défendu au Visiteur ou à l'Utilisateur de distribuer, extraire, reproduire ou altérer, transférer, réutiliser, fournir ou utiliser (en ce compris, mais non limité, via l'utilisation de « robots » ou d'autres mécanismes) le contenu du Site (en ce compris les leurres de réservation, texte, images ou fichiers audio ou vidéo) à des fins publiques ou commerciales.

- 24.3.** Rien dans les CGU ne confère un quelconque droit, titre, intérêt à la Propriété Intellectuelle autre que nécessaire pour permettre au Visiteur ou à l'Utilisateur d'accéder, visiter et utiliser le Site ou d'accéder aux Services. La Société se réserve l'ensemble des droits autres que ceux compris dans les CGU.
- 24.4.** Les contenus publiés par l'Utilisateur ou par la Société à la demande ou sur indication de l'Utilisateur, sont publiés sous l'entière responsabilité de l'Utilisateur.
- 24.5.** L'Utilisateur s'engage à garantir et tenir indemne la Société contre toute réclamation, plainte, procédure judiciaire ou autre menée par un autre Utilisateur ou une Tierce Partie en cas de violation d'un Droit de Propriété Intellectuelle de cet autre Utilisateur ou Tierce Partie.
- 24.6.** L'Emetteur-Entrepreneur confère à la Société un droit de reproduction de sa Propriété Intellectuelle, afin de présenter le Projet sur le Site et/ou dans le cadre de communications réalisées auprès des Investisseurs et/ou sur le Site.

ARTICLE 25 – PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

- 25.1.** En sa qualité d'entreprise étrangère relevant d'un État membre de l'Espace Économique Européen fournissant des services de financement alternatif sur le territoire belge, la Société est soumise à la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces (ci-après la « **Loi BC/FT** »).
- 25.2.** Incombent à la Société des obligations de vigilance, d'identification et de vérification de l'identité des personnes souhaitant devenir Utilisateurs, notamment par l'intermédiaire du questionnaire qu'ils sont invités à remplir lors de leur inscription sur le Site et dans le cadre des Collectes auxquelles ils participeront par la suite.
- 25.3.** En acceptant les CGU, les candidats-Investisseurs déclarent que la provenance des fonds qu'ils verseront sous forme de Contributions est licite et conforme à la Loi BC/FT.
- 25.4.** De son côté, la Société s'engage à ne présenter sur le Site que des Collectes destinées à financer une activité licite et conforme à la Loi BC/FT dans le chef des Emetteurs-Entrepreneurs.

Dans cette optique, lors de la phase de sélection des projets envisagés par les Emetteurs-Entrepreneurs, la Société vérifie l'objet social et l'activité réelle de l'Emetteur-Entrepreneur et l'Emetteur-Entrepreneur s'engage au terme du Contrat de Prestation à utiliser les Contributions Libérées exclusivement pour la réalisation du Projet, dans le respect des documents et informations fournis à la Société et aux Investisseurs.

ARTICLE 26 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

- 26.1.** Si le Visiteur ou l'Utilisateur n'est pas satisfait de tout ou partie du Site, ou de l'une des présentes CGU, son seul et unique recours consiste à cesser d'accéder, visiter ou utiliser le Site.
- 26.2.** Pour l'ensemble des obligations lui incombant, la Société n'est tenue qu'à une obligation de meilleurs efforts, sauf mention contraire.
- 26.3.** S'il devait s'avérer que la responsabilité de la Société est engagée nonobstant les cas d'exonération énoncés au présent article, le montant total cumulé de l'indemnité éventuellement due et/ou des dommages et intérêts éventuellement dus par la Société à l'Investisseur, en cas d'inexécution, totale ou partielle, ou de retard dans l'exécution de ses obligations, dans le cadre de la fourniture du Site et/ou des Services, quelle que soit la cause de cette indemnité et/ou ces dommages et intérêts, est expressément plafonné à 1.000,00 € (mille euros), dans les limites prévues par la loi, et notamment la Loi crowdfunding.
- 26.4.** S'il devait s'avérer que la responsabilité de la Société est engagée nonobstant les cas d'exonération énoncés au présent article, le montant total cumulé de l'indemnité éventuellement due et/ou des dommages et intérêts éventuellement dus par la Société à l'Emetteur-Entrepreneur, en cas d'inexécution, totale ou partielle, ou de retard dans l'exécution de ses obligations, dans le cadre de la fourniture du Site et/ou des Services, quelle que soit la cause de cette indemnité et/ou ces dommages et intérêts, est expressément plafonné aux montants perçus par la Société au titre des Frais de Service et Frais de Gestion.
- 26.5.** Dans toute la mesure permise par la loi, la Société ne sera pas responsable de tout dommage direct, indirect, incident, spécifique, consécutifs, ou de quelconque dommage résultant de l'accès, la visite ou l'utilisation du Site.
- 26.6.** La responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être mise en cause en cas d'interruption de l'accessibilité du Site et/ou des Services y fournis et il ne pourra lui être réclamé aucune indemnisation du chef de manque à gagner ou de perte d'opportunité, de perte d'une chance, de perte de gain ou profit ou de perte de temps, sauf si cette interruption découle de la négligence fautive de la Société ou d'une faute de la Société et doit être considérée comme un manquement de la Société aux obligations lui incombant.

La Société ne saura en aucun cas être tenue responsable envers un Visiteur ou Utilisateur ou envers toute Tierce Partie d'une éventuelle dégradation, suspension ou interruption du Site ou des Services imputable à la Force Majeure, au fait d'un Visiteur, d'un Utilisateur ou d'une Tierce Partie ou aux aléas découlant de la technicité et de la complexité de la mise en œuvre et/ou fourniture du Site ou des Services.

La Société ne saura en aucun cas être tenue responsable de l'interruption de l'accessibilité du Site pour des raisons de maintenance ou de mise à jour et des conséquences

éventuellement fâcheuses de ladite interruption qui peuvent en découler pour les Visiteurs, Utilisateurs et/ou toutes Tierces Parties.

- 26.7.** Les Services, produits, offres, contenus et documents fournis sur le Site le sont « tels quels » et sans garantie de quelque sorte, expresse ou implicite, sauf disposition conventionnelle ou légale contraire. Sauf lorsque la loi l'interdit, la Société décline toute garantie de quelque sorte, expresse ou implicite, en ce compris, et sans s'y limiter, les garanties implicites relatives à la qualité marchande, à la qualité satisfaisante et à l'adéquation à un usage particulier, à la compatibilité, à la sécurité, à l'exactitude ou à la non-violation de Droits de Propriété Intellectuelle. Ni la Société, ni l'un quelconque de ses concédants, licenciés, sous-traitants, fournisseurs de services, ou autre ne garantissent que le Site ou toute fonction qu'il contient seront fournis de manière ininterrompue ou sans la moindre erreur, que les défauts seront corrigés, ou que ce Site ou les serveurs qui rendent le Site disponible sont exempts de virus ou d'autres éléments nuisibles.
- 26.8.** Tout Service, produit, offre, contenu et élément téléchargé ou autrement obtenu au travers de l'accès, la visite ou l'utilisation du Site l'est aux risques du Visiteur ou de l'Utilisateur, qui sera responsable de tout dommage causé à son matériel informatique et de toute perte de données qui découle de l'accès, la visite ou l'utilisation du Site ou du téléchargement d'un service, produit, offre, contenu ou élément lié, directement ou indirectement, au Site.
- 26.9.** La responsabilité de la Société ne pourra être engagée par un Utilisateur, sauf faute lourde ou dol, pour tout acte, omission, inexécution, exécution partielle ou retard dans l'exécution de ses obligations par la Société en relation avec le dommage ou la perte subi directement ou indirectement par cet Utilisateur du fait d'un acte ou d'une omission d'un autre Utilisateur ou de toute autre personne liée à ce dernier.
- 26.10.** Les Services et le Site peuvent contenir des hyperliens vers des sites ou services fournis par des Tierces Parties (désignés collectivement « **Sites de Tiers** ») lorsque les pages relatives aux Site de Tiers apparaissent dans une fenêtre entière et isolée, sous leurs adresses respectives. De tels Sites de Tiers ne sont pas soumis au contrôle de la Société et la Société n'est pas responsable de ceux-ci. La Société ne vérifie pas, n'approuve pas, ne surveille pas, n'avalise pas, ne garantit pas les Sites de Tiers. L'Utilisateur accède et utilise les Sites de Tiers à ses risques et périls.

La Société ne saura être tenue responsable des contenus des Sites de Tiers qui ne respecteraient pas les lois et réglementations belges, françaises, européennes et/ou internationales.

Lorsque l'Utilisateur utilise un lien vers un Site de Tiers, les conditions générales et politiques de cette Tierce Partie s'appliquent, en ce compris ses politiques de confidentialité et de collecte des Données à caractère personnel. L'Utilisateur doit procéder à toute enquête qu'il estime nécessaire ou appropriée avant de procéder à une quelconque transaction en rapport avec de tels Sites de Tiers.

26.11. En ce qui concerne le candidat-Emetteur-Entrepreneur, l'objet de l'activité de la Société se limite à donner son avis sur la rentabilité et solvabilité existantes du candidat-Emetteur-Entrepreneur et sur ses perspectives de croissance et de développement futurs, sans que cet avis ne puisse constituer ni ne puisse être interprété comme un conseil en investissement ainsi que le prévoit l'article 5.

La Société ne garantit pas et ne prend aucun engagement ni quant à la rentabilité et la solvabilité futures de l'Emetteur-Entrepreneur qu'elle a sélectionné, ni quant à un projet dont elle a autorisé la publication sur le Site.

Les perspectives de croissance et les rendements et/ou développements passés d'un Emetteur-Entrepreneur ne constituent aucunement une garantie de ses rendements et/ou développements futurs. Hormis en cas de dol, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de dommage de quelque nature subi par un Investisseur à la suite de la détérioration de la situation financière de l'Emetteur-Entrepreneur ou en raison de manquements ou retards de l'Emetteur-Entrepreneur dans le cadre de l'exécution de ses obligations.

En toute hypothèse, il appartient à l'Investisseur de réaliser sa propre analyse de l'Emetteur-Entrepreneur et du Projet et, le cas échéant, de recueillir les conseils d'un conseiller en investissement, l'avis donné par la Société n'ayant aucunement vocation à s'y substituer.

26.12. La Société ne saura être tenue responsable envers l'Emetteur-Entrepreneur d'une quelconque indemnité en cas de refus de publication sur le Site du projet envisagé par l'Emetteur-Entrepreneur, en cas de refus d'augmentation du quantum du Montant Total du Financement, en cas de difficulté propre à l'Emetteur-Entrepreneur survenant au cours de la Collecte, en cas d'échec de la Collecte, en cas de difficulté l'Emetteur-Entrepreneur survenant au cours de la durée du Prêt et/ou de son remboursement ou en cas de défaillance du Partenaire Bancaire.

26.13. La Société ne saura être tenue responsable envers l'Utilisateur d'une quelconque indemnité en cas de modification ou d'annulation de la Collecte ou Projet ou en cas d'échec de la Collecte.

26.14. La Société ne garantit nullement la bonne exécution de ses obligations par l'Emetteur-Entrepreneur ni la bonne fin du Contrat de Prêt ou du Don, celle-ci dépendant de la solvabilité de l'Emetteur-Entrepreneur pendant toute la durée du Contrat de Prêt ou du Don.

26.15. La Société ne saura être tenue responsable des conséquences d'une Contribution ou d'un manquement de l'Emprunteur dans le cadre d'un Prêt (notamment en cas de défaut de respect d'une Échéance par l'Emprunteur).

- 26.16.** La Société n'assure pas le suivi de l'envoi par l'Emetteur-Entrepreneur des Contreparties aux Investisseurs. En conséquence, la Société ne pourra voir sa responsabilité engagée à défaut de réception par un Investisseur de toute Contrepartie.
- 26.17.** En toute hypothèse, la Société ne sera pas d'avantage responsable du dommage éventuel que subirait un Investisseur et/ou un Emetteur-Entrepreneur en raison de manquements ou retards de l'Investisseur dans le cadre de l'exécution de ses obligations, en raison de manquements ou retards de l'Emetteur-Entrepreneur dans le cadre de l'exécution de ses obligations, en raison de manquements commis par une Tierce Partie ou en cas de force majeure ou cas fortuit.
- 26.18.** La Société ne saura être tenue responsable d'un quelconque dommage causé à un Visiteur, un Utilisateur ou une Tierce Partie, au titre d'une responsabilité contractuelle, quasi-délictuelle ou à tout autre titre, en raison de toute acte commis ou tout fait survenu après la date d'expiration ou de résiliation des CGU ou en cas d'arrêt de fourniture du Site et des Services.
- 26.19.** La Société n'est pas responsable de la confidentialité des données échangées par l'Utilisateur avec quiconque, le cas échéant, dans le cadre de l'utilisation du Site.
- 26.20.** La Société n'est aucunement obligée par les CGU de faire ou de s'abstenir de faire quoi que ce soit qui, de son point de vue, violerait ou la contraindrait à violer une loi ou une réglementation ou toute obligation de confidentialité qui lui incombe.
- 26.21.** La Société s'engage à ce que les informations renseignées sur ou le contenu du Site ou des Services soient corrects, clairs et non trompeurs.
- 26.22.** L'Utilisateur, en acceptant les CGU, reconnaît qu'il a reçu, pris connaissance et compris la portée, le contenu et les conséquences juridiques des Prêts et Dons pouvant être consentis et/ou sollicités via une Collecte sur le Site et de l'ensemble des documents y liés, qui lui auront été soumis par la Société et/ou mis à sa disposition par la Société. L'Utilisateur reconnaît qu'il a pu, préalablement au consentement de tout Prêt ou Don et/ou à l'organisation de toute Collecte, requérir un avis juridique relativement au consentement de tout Prêt ou Don et/ou à l'organisation de toute Collecte sur le Site et aux conséquences y attachées.

ARTICLE 27 – NOTIFICATIONS

- 27.1.** Sauf disposition expresse contraire des CGU, les Visiteurs et les Utilisateurs effectueront toute notification requise ou permise en vertu des dispositions des CGU à la Société par écrit adressé par e-mail à l'adresse e-mail bonjour@miimosa.com ou par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à : Florian BRETON, Président-Directeur Général, Groupe MiiMOSA, 93108 Montreuil Cedex (France), Avenue du Président Wilson 95, CS 5003.

La Société pourra modifier l'adresse à laquelle devront lui être envoyées les notifications, en indiquant dans les CGU et/ou sur le Site la nouvelle adresse à laquelle devront lui être adressées les notifications.

27.2. Sauf disposition expresse contraire des CGU, la Société effectuera toute notification requise ou permise en vertu des dispositions des CGU à l'Utilisateur par écrit adressé par e-mail à l'adresse e-mail référencée par l'Utilisateur sur son Profil ou par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'adresse postale référencée par l'Utilisateur sur son Profil.

27.3. Les notifications dont questions aux articles 27.1. et 27.2. sont réputées effectuées

- (i) pour les notifications adressées pour les courriers recommandés avec accusé de réception : à la date de première présentation du courrier recommandé par les services postaux, la date mentionnée sur le récépissé faisant foi de la date ; et
- (ii) pour les notifications adressées par e-mail : à la date mentionnée sur l'e-mail, à la condition expresse que cet e-mail ait été réceptionné sous forme lisible.

ARTICLE 28 – RECOUVREMENT PAR LA SOCIÉTÉ DES CRÉANCES DES INVESTISSEURS

28.1. Recouvrement des créances de l'Investisseur

L'Investisseur reconnaît et accepte que les dispositions prévues aux articles 13.12., 13.13. et 13.14. pourront être exécutées, pour le compte de l'Investisseur, par la Société, tout cabinet d'avocats ou toute société de recouvrement de son choix, qu'elle mandate à cet effet en qualité d'agent, et s'interdit par conséquent expressément de procéder à toute notification, relance, et plus généralement à toute action liée à la défaillance de l'Emetteur-Entrepreneur.

La Société pourra, pour le recouvrement de toute créance au titre du Contrat de Prêt ou du Don, mandater, pour le compte de l'ensemble des Investisseurs, tout cabinet d'avocats ou toute société de recouvrement de son choix, procéder à toute déclaration de créance et prendre toutes mesures utiles, conformément aux CGU.

28.2. Ouverture d'une procédure d'insolvabilité relativement à l'Emetteur-Entrepreneur

En cas d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité ou de dissolution (faillite, réorganisation judiciaire, dissolution volontaire ou judiciaire ou liquidation) relativement à l'Emetteur-Entrepreneur, l'Investisseur reconnaît et accepte que la Société, tout cabinet d'avocats ou toute société de recouvrement mandaté(e) par cette dernière, qu'elle mandate à cet effet en qualité d'agent, procède à toute déclaration de créance et prenne toutes mesures utiles en vue du recouvrement de sa créance.

ARTICLE 29 – NON-CONCURRENCE

Aussi longtemps que dure son inscription sur le Site et pendant une durée de trois (3) années après la fin de son inscription, l'Utilisateur s'interdit de faire directement ou indirectement et de quelque manière, concurrence à la Société en organisant ou développant une plateforme similaire ou identique au Site orientée vers les Emetteurs-Entrepreneurs référencés sur le Site.

L'obligation de non-concurrence prévue au présent article couvre le territoire belge ainsi que le territoire des pays limitrophes de la Belgique (Pays-Bas, France, Grand-Duché du Luxembourg, Allemagne), en ce compris le Royaume-Uni.

ARTICLE 30 – ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

La Société a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité professionnelle auprès de AIG Europe SA, conformément à l'article 12 de la Loi crowdfunding.

ARTICLE 31 – INDÉPENDANCE

L'Utilisateur utilise le Site et les Services proposés sur le Site de manière totalement indépendante et son inscription sur le Site et la collecte des Contributions ne sont constitutives, vis-à-vis de la Société, d'aucun lien de subordination, d'agence, de société de fait ou de représentation.

ARTICLE 32 – INTÉGRALITÉ

Sauf stipulation contraire, les CGU contiennent de façon complète et exclusive l'ensemble des termes applicables à l'objet des CGU et annulent et remplacent toutes négociations, communications, déclarations et engagements antérieurs, qu'ils soient oraux ou écrits, entre les Parties quant à l'objet des CGU.

ARTICLE 33 – DIVISIBILITÉ ET REMPLACEMENT

Si une quelconque disposition des CGU est invalidée ou jugée inapplicable, cette invalidation ou inapplicabilité ne portera en aucun cas atteinte à la validité ou à l'application de toute autre disposition des CGU, sauf si ces autres dispositions font partie intégrante ou sont clairement indissociables des dispositions invalidées ou jugées inapplicables. Dans l'hypothèse d'une telle invalidation ou inapplicabilité, les Parties s'efforceront en toute bonne foi de trouver un accord sur les modifications à apporter aux CGU et à remplacer la disposition invalidée ou jugée inapplicable par une nouvelle disposition, afin de donner aux CGU, dans toute la mesure du possible, un effet correspondant à la commune intention des Parties de manière à préserver l'équilibre économique des CGU et les relations entre Parties.

ARTICLE 34 – ARTICULATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Si une contradiction devait être relevée entre le Contrat de Prêt, le Contrat de Prestation et/ou les CGU, les Parties conviennent que prévaudra, dans l'ordre : le Contrat de Prêt, le Contrat de Prestation et les CGU.

ARTICLE 35 – CONTRAT À DISTANCE

35.1. Conformément au Code de droit économique, le Visiteur agissant à des fins privées qui souhaite s'inscrire sur le Site et donc devenir Utilisateur et qui, à cette fin, a approuvé les CGU bénéficie d'un délai de quatorze (14) Jours prenant cours le jour où il signe le Contrat de Prêt ou exécute le Don, pour se rétracter et renoncer sans frais ni pénalité au Prêt ou Don.

Pour se rétracter valablement au cours du délai précité, l'Utilisateur doit adresser un e-mail à la Société à l'adresse e-mail investisseurs@miimosa.com dans le délai précité, l'informant de son intention de se rétracter.

35.2. En outre et si avant l'expiration du délai de rétractation de quatorze (14) Jours, l'Utilisateur a d'ores et déjà consenti une Contribution à un Emetteur-Entrepreneur en la versant sur le Portefeuille Projet (et est donc devenu Investisseur), la rétractation par cet Utilisateur (devenu Investisseur) dûment notifiée à la Société emportera également, de plein droit, rétractation à l'égard de l'Emetteur-Entrepreneur en ce qui concerne la Contribution consentie à ce dernier dans le même délai de quatorze (14) Jours.

La Contribution versée par cet Utilisateur (devenu Investisseur) devra lui être restituée par le Partenaire Bancaire dans un délai de quatorze (14) Jours à dater de la réception par la Société de l'e-mail de l'Utilisateur l'informant de son intention de se rétracter.

ARTICLE 36 – PROCÉDURES EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

36.1. La Société est susceptible d'être confrontée à des situations de conflits d'intérêts, définies comme des situations dans lesquelles la Société et/ou de l'un de ses Membres et/ou partenaires a un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale qui est opposé à l'intérêt d'un Utilisateur.

De telles situations présentent le risque d'une atteinte aux intérêts des clients de MiiMOSA, qu'ils soient émetteurs-entrepreneurs ou investisseurs.

36.2. Afin d'assurer la protection et la primauté de l'intérêt des Utilisateurs, la Société a mis en place une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts afin d'assurer la protection et la primauté de l'intérêt des Utilisateurs, qui est régulièrement actualisée au regard de la réglementation applicable et des activités de la Société.

36.3. La Société est attentive en permanence à toute situation de conflit d'intérêts qui pourrait survenir dans ses relations et/ou les relations des Membres de la Société avec

- les candidats-Emetteurs-Entrepreneurs ;

- les candidats-Investisseurs ;
- les partenaires de la Société ; et/ou
- d'autres Membres de la Société.

36.4. En toute hypothèse, chaque Membre de la Société déclare toute situation dans laquelle il considère que la primauté de l'intérêt d'un Investisseur et/ou d'un Emetteur-Entrepreneur n'est pas assurée et/ou est susceptible de ne pas être assurée, par courrier simple adressé au siège social de la Société ou par e-mail à l'adresse e-mail Investisseurs@miimosa.com.

36.5. Les situations de conflits d'intérêts sont virtuellement infinies, de sorte que la typologie des conflits d'intérêts suivante n'a pas vocation à être exhaustive.

a. Prévention des conflits d'intérêts liés aux Emetteurs-Entrepreneurs

| Nature du conflit d'intérêts | Modes de prévention | Fréquence du contrôle |
|---|---|-----------------------|
| Relations personnelles d'un membre de la Société avec un membre du candidat-Emetteur-Entrepreneur | <p>Le membre de la Société qui entretient des relations personnelles avec un membre d'un candidat-Emetteur-Entrepreneur ayant déposé ou allant déposer une demande de financement sur le Site doit le mentionner dans une déclaration écrite, qu'il adresse par courrier simple au siège social de la Société ou par e-mail à l'adresse e-mail Investisseurs@miimosa.com.</p> <p>Dans pareille hypothèse, le membre de la Société s'abstient en toute hypothèse de participer au processus de sélection du Projet.</p> | À chaque Projet |
| Détention par un membre de la Société d'une partie du capital du candidat-Emetteur-Entrepreneur | <p>Le membre de la Société qui détient une partie du capital de l'Emetteur-Entrepreneur ayant déposé ou allant déposer une demande de financement sur le Site doit le mentionner dans une déclaration écrite, qu'il adresse par courrier simple au siège social de la Société ou par e-mail à l'adresse e-mail Investisseurs@miimosa.com.</p> <p>Dans pareille hypothèse, le membre de la Société s'abstient de participer au processus de sélection du Projet.</p> | À chaque Projet |

| | | |
|---|--|-----------------|
| | <p>Dans l'hypothèse où le membre de la Société est membre du Comité de Crédit, ce membre ne pourra prendre part aux délibérations et votes du Comité de Crédit dans le processus de sélection du Projet.</p> | |
| <p>Sélection des Projets proposés par un candidat-Emetteur-Entrepreneur</p> <p>(i) qui est actionnaire non fondateur de la Société ; ou</p> <p>(ii) dont une partie du capital est détenue par l'un des actionnaires non fondateurs de la Société</p> | <p>Le (candidat)-Emetteur-Entrepreneur</p> <p>(i) qui est actionnaire non fondateur de la Société ; ou</p> <p>(ii) dont une partie du capital est détenue par l'un des actionnaires non fondateurs de la Société,</p> <p>ayant déposé ou allant déposer une demande de financement sur le Site ou qui a connaissance du dépôt d'une demande de financement doit le mentionner dans une déclaration écrite, qu'il adresse par courrier simple au siège social de la Société ou par e-mail à l'adresse e-mail Investisseurs@miimosa.com.</p> <p>Si le Projet est, à l'issue du processus de sélection du Projet, publié sur le Site, la qualité d'actionnaire non fondateur de la Société de l'Emetteur-Entrepreneur et/ou de l'un de ses actionnaires est mentionnée dans la note d'information du Projet ou dans la Présentation Détaillée.</p> | À chaque Projet |
| <p>Consentement d'une contribution par un membre de la Société</p> | <p>Le membre de la Société qui choisit de consentir une contribution dans le cadre du Projet doit le mentionner dans une déclaration écrite, qu'il adresse par courrier simple au siège social de la Société ou par e-mail à l'adresse e-mail Investisseurs@miimosa.com.</p> <p>Dans pareille hypothèse, le membre de la Société s'abstient de participer au suivi du Projet.</p> | À chaque Projet |

| | | |
|--|--|---------------------|
| <p>Proposition et/ou réception de cadeaux et avantages aux membres du personnel de la Société émanant d'un Emetteur-Entrepreneur</p> | <p>Les membres de la Société ne sont pas autorisés à accepter et recevoir de cadeaux ou avantages d'un Emetteur-Entrepreneur, de quelque nature qu'ils soient.</p> | <p>Annuellement</p> |
|--|--|---------------------|

b. Prévention des conflits d'intérêts liés aux Investisseurs

| Nature du conflit d'intérêts | Modes de prévention | Fréquence du contrôle |
|---|--|------------------------|
| <p>Relations personnelles d'un membre de la Société avec un membre du candidat-Emetteur-Entrepreneur</p> | <p>La sélection et le suivi des Projets se fait sur la base de critères objectifs, de façon à fournir aux Investisseurs des informations fiables sur les Projets qu'ils ont financés totalement ou partiellement.</p> <p>Le membre de la Société ayant déclaré entretenir des relations personnelles avec l'Emetteur-Entrepreneur ou détenant une partie du capital de l'Emetteur-Entrepreneur s'abstient de participer au processus de sélection et au suivi du Projet dont question.</p> | <p>À chaque Projet</p> |
| <p>Proposition et/ou réception de cadeaux et avantages aux membres du personnel de la Société émanant d'un Investisseur</p> | <p>Les membres du personnel de la Société ne sont pas autorisés à accepter et recevoir de cadeaux ou avantages d'un Investisseur, de quelque nature qu'ils soient.</p> | <p>Annuellement</p> |

c. Prévention des conflits d'intérêts liés aux partenaires de la Société

| Nature du conflit d'intérêts | Modes de prévention | Fréquence du contrôle |
|---|---|-----------------------|
| Relations de la Société avec ses partenaires et apporteurs d'affaires | <p>Des Projets sont régulièrement adressés à la Société par des partenaires (e.g. banques, syndicats agricoles, organismes de conseil, etc.).</p> <p>Le membre de la Société en charge de la gestion des partenariats avec les apporteurs d'affaires ne siège pas au Comité de Crédit, avec droit de vote, à l'exception du Président Directeur Général.</p> <p>Par ailleurs, la Société veille à ce que les rémunérations des membres du Comité de Crédit ne soient pas directement liées aux Montants Totaux Collectés.</p> | Annuellement |

d. Prévention des conflits d'intérêts liés aux membres de la Société

| Nature du conflit d'intérêts | Modes de prévention | Fréquence du contrôle |
|---|---|-----------------------|
| Rémunération des membres du personnel de la Société | <p>Afin de garantir leur caractère approprié, la Société veille à ce que les rémunérations des membres de son personnel soient indépendantes des Montants Totaux Collectés.</p> <p>L'équipe commerciale et l'équipe risque de la Société n'est pas supervisée par la même personne.</p> <p>L'éventuelle partie variable de la rémunération des membres du personnel de la Société dépend de la performance globale de la Société, et non de celle de Projets déterminés ou des Montants Totaux Collectés.</p> | Annuellement |

36.6. Lorsqu'un conflit d'intérêt identifié n'a pu être évité, une notification claire est adressée sous forme d'avertissement sur le Site aux candidats-Investisseurs via la Présentation Détaillée du Projet concerné.

La Société conservera une copie de cet avertissement sur ses serveurs durant la durée du Projet.

Par ailleurs un e-mail contenant l'avertissement précité sera adressé à l'ensemble des Investisseurs ayant participé à la collecte dont question.

ARTICLE 37 – RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Pour tout différend ou litige, le Visiteur ou l'Utilisateur peut adresser une réclamation écrite au service client de la Société par e-mail à l'adresse e-mail investisseurs@miimosa.com ou par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à : Groupe MiiMOSA, 93108 Montreuil Cedex (France), Avenue du Président Wilson 95, CS 5003.

À défaut de solution amiable entre les Parties, tout différend ou litige sera traité conformément à l'article 39.

ARTICLE 38 – PREUVE ET SIGNATURE

38.1. L'Utilisateur reconnaît à l'écrit sur support électronique la même force probante que l'écrit sur support papier.

38.2. L'enregistrement électronique fait preuve à l'égard de l'Utilisateur.

38.3. L'Utilisateur signe électroniquement les Contrats de Prêts, Contrats de Dons et/ou Contrats de Prestation qu'il conclut.

La signature électronique des Contrats de Prêts, Contrats de Dons et/ou Contrats de Prestation par l'Utilisateur, qui permet de l'identifier de manière certaine, constitue une preuve de l'acceptation par l'Utilisateur des Contrats de Prêts, Contrats de Dons et/ou Contrats de Prestation et de l'engagement de l'Utilisateur de les exécuter.

38.4. La preuve des obligations découlant des Contrats de Prêts, Contrats de Dons et/ou Contrats de Prestation pourra être rapportée par tout support durable constatant les obligations portées par les Contrats de Prêts, Contrats de Dons et/ou Contrats de Prestation. L'Utilisateur s'engage à reconnaître comme support durable, notamment : le papier, les clés USB, les CD-Rom, les DVD, les cartes à mémoire, les disques durs d'ordinateur, les e-mails, ainsi que tout autre instrument permettant à l'Utilisateur et/ou la Société de conserver les informations contenues dans les Contrats de Prêts, Contrats de Dons et/ou Contrats de Prestation, d'une manière qui permet de s'y reporter aisément à l'avenir pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction identique desdites informations.

ARTICLE 39 – LOI APPLICABLE ET ÉLECTION DE FOR

39.1. Les lois belges sont les seules applicables aux CGU et aux relations entre la Société et l'Utilisateur et entre les Utilisateurs.

39.2. Les différends qui surviennent dans le cadre des relations soumises aux CGU sont du ressort exclusif des Cours et Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. Les CGU ne prévoient pas de mode extra-judiciaire de règlement des conflits.

ARTICLE 40 – MENTIONS LÉGALES

| | |
|---|---|
| Directeur de publication : | Monsieur Florian BRETON |
| Éditeur du Site : | Groupe MiiMOSA |
| Forme sociale : | Société par Actions Simplifiée |
| Capital social : | 18 104 Euros RCS de Bobigny 803 980 218 |
| Numéro TVA : | FR 67803980218 |
| Siège social : | 93108 Montreuil Cedex (France), Avenue d Président Wilson 95, CS 5003 |
| Adresse électronique : | bonjour@miimosa.com |
| Numéro de téléphone : | 01 42 70 93 20 |
| FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers), enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0544.279.965 et ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Rue du Congrès 12-14 | Tel. : +32(0)2 220 52 11 Fax : +32(0)2 220 52 75 Site : https://www.fsma.be/fr |
| Hébergeur du Site : | Digital Ocean Inc., New York - United States of America |